



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 12 JANVIER 2015
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 H HEURES**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Sébastien Marchand
- Madame Jocelyne Poirier
- Monsieur Yvon Sauvageau
- Monsieur Paul-Arthur Hamelin
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Claude Boisvert

réunis sous la présidence de monsieur Guy Simon, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2015-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions
4. Procès-verbal des assemblées du 1^{er} et du 15 décembre 2014
5. Adoption des comptes
6. Rapport du CCU pour l'année 2014
7. Nomination des membres du CCU pour l'année 2015
8. Approbation du budget 2015 de l'OMH de Champlain
9. Nomination des nouveaux pompiers pour la brigade de Champlain
10. Nomination d'un nouvel officier pour la brigade des pompiers de Champlain
11. Formation des nouveaux pompiers
12. Demande de subvention au ministère des Transports pour l'amélioration du réseau routier
13. Don à la Fabrique de Champlain
14. Reconduction du contrat de diffusion avec le bulletin des Chenaux
15. Contribution 2015-2016 à la Croix-Rouge canadienne
16. Varia : _____
17. Période de questions
18. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ unanimement

2015-01-002

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES ASSEMBLÉES DU 1^{ER}
ET DU 15 DÉCEMBRE 2014**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

QUE le procès-verbal des assemblées du 1^{er} et du 15 décembre 2015 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ unanimement

2015-01-003

ADOPTION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 12 janvier 2015 pour une somme n'excédant pas 248 413.40 \$.

ADOPTÉ unanimement

Note

RAPPORT DU CCU POUR L'ANNÉE 2014

Monsieur Sébastien Marchand, fait le dépôt du rapport du CCU pour l'année 2014

2015-01-004

NOMINATION DES MEMBRES DU CCU POUR L'ANNÉE 2015

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain s'est dotée d'un comité consultatif d'urbanisme conformément aux dispositions de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 93-03 a été amendé par le règlement 97-14;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions des articles 146 et suivants de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoient la nomination par résolution des membres et officiers du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE les personnes suivantes soient nommées au comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2015 :

Madame Nicole Tanguay
Monsieur Denis Boisvert
Monsieur Sébastien Marchand
Monsieur Yvon Sauvageau
Monsieur Yves Abran
Monsieur Pierre Arcand

ADOPTÉ unanimement

2015-01-005

APPROBATION DU BUDGET 2015 DE L'OMH DE CHAMPLAIN

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE le budget de l'OMH de Champlain pour l'année 2015 soit adopté :



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

Revenus		54 126 \$
Dépenses		
Administration	10 443 \$	
Frais Informatiques	2 989 \$	
Conciergerie et entretien	22 328 \$	
Énergie, taxes , ass. Sinistres	43 698 \$	
Travaux non-récurrents	4 890 \$	
Remplacement, amélioration / modernisation	29 417 \$	
Financement	114 800 \$	
Services à la clientèle	5 859 \$	234 424 \$
Déficit		(180 298 \$)
Contribution SHQ		162 268 \$
Contribution municipale		18 030 \$

ADOPTÉ unanimement

2015-01-006

**NOMINATION DES NOUVEAUX POMPIERS POUR LA
BRIGADE DE CHAMPLAIN**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire augmenter le nombre de pompiers actifs de son service de sécurité incendie pour assurer une meilleure couverture de son territoire en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a procédé à un appel de candidatures pour combler les postes disponibles;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection formé de messieurs Mario Trottier et Sébastien Marchand recommande l'intégration de douze (12) personnes au sein de la brigade de pompiers de Champlain;

CONSIDÉRANT QUE les nominations sont conditionnelles à la fourniture, par les candidats, des documents visant à compléter les dossiers;

CONSIDÉRANT QUE les candidats doivent se soumettre à une période de formation et de probation n'excédant pas quarante-huit (48) mois;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE le conseil municipal procède à la nomination des personnes suivantes à titre de pompiers pour le service de sécurité incendie de Champlain;

- Monsieur Daniel Lebel
- Monsieur Guillaume Poirier
- Monsieur Hubert Bélanger Mc Manus
- Monsieur André Lamontagne



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

- Monsieur Jackson Barette
- Monsieur Patrick Stevens
- Monsieur Simon Massicotte
- Monsieur Louis Thiffault
- Monsieur Éric Gauthier
- Monsieur Jonathan Lemay
- Monsieur Kevin Vaillancourt
- Monsieur Mathieu Marchand

ADOPTÉ unanimement

2015-01-007

NOMINATION D'UN NOUVEL OFFICIER POUR LA BRIGADE DES POMPIERS DE CHAMPLAIN

CONSIDÉRANT QU'il est pertinent d'ajouter un officier au service de sécurité incendie de Champlain;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sylvain Trottier est membre de la brigade de pompier de Champlain et qu'il possède les compétences pour agir à titre d'officier au sein d'un service de sécurité incendie non urbain;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE le conseil municipal nomme monsieur Sylvain Trottier à titre d'officier du service de sécurité incendie de Champlain.

ADOPTÉ unanimement

2015-01-008

FORMATION DES NOUVEAUX POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a procédé à l'embauche de douze (12) pompiers pour son service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE sept (7) des pompiers embauchés n'ont pas la formation requise et que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit qu'ils doivent obtenir la certification requise à l'intérieur d'une période ne dépassant 48 mois consécutifs suivant la date d'embauche;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE la municipalité de Champlain procède à l'inscription des pompiers suivants au volet 1 de la formation de pompier 1 :

- Monsieur Jackson Barette
- Monsieur Hubert Bélanger Mc Manus
- Monsieur Éric Gauthier
- Monsieur Mathieu Marchand
- Monsieur Simon Massicotte
- Monsieur Guillaume Poirier
- Monsieur Patrick Steven



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

ADOPTÉ unanimement

2015-01-009

**DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DES
TRANSPORTS POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU
ROUTIER**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés pour l'amélioration des rangs Sainte-Marie, Saint-Pierre, des routes Carignan, Sainte-Marie, des rues Hervé-Toupin et Marsolet pour un montant subventionné de quinze mille dollars (15 000 \$), conformément aux stipulations du ministère des Transports.

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉ unanimement

2015-01-010

DON À LA FABRIQUE DE CHAMPLAIN

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier présentée par la Fabrique Notre-Dame-de-la-Visitation-de-Champlain pour compenser les coûts importants d'entretien du presbytère;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire favoriser le maintien en bon état du presbytère pour permettre la tenue d'activités sociales et culturelles;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 90 et suivants de la loi sur les compétences municipales;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

QU'un montant de 5 000 \$ soit accordé à la Fabrique Notre-Dame-de-la-Visitation-de-Champlain à titre de soutien financier pour favoriser la conservation de en bon état du presbytère.

ADOPTÉ unanimement

2015-01-011

**RECONDUCTION DU CONTRAT DE DIFFUSION AVEC LE
BULLETIN DES CHENAU**

CONSIDÉRANT que le Bulletin des Chenaux propose à la Municipalité de Champlain un contrat de publication des avis publics et de l'information municipale;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain est d'accord pour utiliser le Bulletin des Chenaux, lorsque c'est possible, pour la parution de ses avis municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le coût annuel du contrat pour la Municipalité de Champlain est de 665 \$;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la Municipalité de Champlain adhère au contrat de diffusion proposé par le Bulletin des Chenaux et autorise monsieur Guy Simon, maire, à signer ledit contrat.

ADOPTÉ unanimement

2015-01-012

**CONTRIBUTION 2015-2016 À LA CROIX-ROUGE
CANADIENNE**

CONSIDÉRANT QUE la Croix rouge offre des services reliés à la prise en charge des personnes sinistrées lors de situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE les services et responsabilités de la Croix rouge et de la Municipalité lors de situations d'urgence sont décrits au protocole d'entente soumis par de la Croix rouge;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit verser annuellement un montant prévu au protocole d'entente, en fonction de sa population;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE la Municipalité de Champlain verse la somme de 261.30 \$ pour contribuer au maintien et à la formation des ressources bénévoles de la Croix rouge canadienne.

ADOPTÉ unanimement

2015-01-013

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Guy Simon, maire

Jean Houde, secrétaire-trésorier

ASSEMBLÉE DU 12 JANVIER 2015
MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN
COMPTES PAYÉS AU COURS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2014

Caisse du sud des Chenaux	20 465.52	rémun.employés - novembre
Caisse du sud des Chenaux	20 970.54	rémun.employés - décembre
Caisse du sud des Chenaux	6 046.84	rémunération conseil et biblio
RREMQ	3 647.04	régime de retraite
Centre Bureautique	227.65	location photocopieur
Bell	582.88	
Bell Cellulaire	135.24	
Hydro- Québec	5 523.41	
Société canadienne des postes	120.14	bulletin décembre 2014
Société canadienne des postes	344.93	achat timbres
Caisse du sud des Chenaux	10 167.97	déductions à la source
Syndicat de la fonction publique	156.04	cotisations syndicales
SCFP	204.04	cotisations syndicales
Petite caisse	500.00	cash pour soirée de Noël de la municipalité
9279-7778 Québec inc. (Denis Boisvert)	180.79	remb.taxes
Ferme l'Oasis enr.	1 403.76	remb.taxes
Lévesque Jean-François	18.05	remb.taxes
Pelletier Isabelle	58.92	remb.taxes
LeBlanc Diane	7.90	remb.taxes
Mercier Camille jr	21.02	remb.taxes
Chorel René	110.45	remb.taxes
Boisvert Alexandre	1 500.00	subv.développement résidentiel
Boisvert Réjean	1 500.00	subv.développement résidentiel
Yeo Suzie	96.02	livres pour biblio
Sucrecrie Boisvert	2 594.99	repas de Noël
Dostaler-Robitaille Évelyne	57.00	service de bar - soirée de Noël
Le Nouvelliste	258.88	abonnement
LeBlanc Renée	54.75	subv.pompage privé
LeBlanc Mireille	814.49	vin - soirée de Noël
La Capitale	2 012.49	assurance collective
Duchesne Jocelyn	35.17	décorations bibliothèque
Duchesne Jocelyne	34.48	accès bibliothèque
Boisvert Sarah-Jeanne	26.00	service de bar - soirée de Noël
Caisse du sud des Chenaux	5 230.93	déductions à la source
Duchesne Jocelyn	1 180.00	entretien pistes de ski
Poirier Claude	30.00	remb. Clé quai

Valois Robert	30.00	remb. Clé quai
Diamond Jean	30.00	remb. Clé quai
Vachon Claude	30.00	remb. Clé quai
Boisvert Claude	30.00	remb. Clé quai
Lacroix Jacques	30.00	remb. Clé quai
Gaudreault Guy	30.00	remb. Clé quai
Yeo Suzie	30.00	remb. Clé tennis
Chorel Gaétan	30.00	remb. Clé quai

TOTAL 86 558.33

COMPTES À PAYER DÉCEMBRE 2014

Chorel René	1 448.29	remb. Taxes
Archambault	288.99	livres pour bibliothèque
Bétons Mont-Carmel inc.	781.36	abrasif
Biolab	507.00	analyses
caisse populaire	9 775.91	DAS
Canac	22.98	produit d'entretien - Centre
CARRA	678.05	pension élus
Centre bureautique	505.49	utilisation du copieur
Chemins de fer Québec-Gatineau	632.36	entretien passages à niveau
Coop Univert	481.29	
CRSBP	83.99	reliure - bibliothèque
Dion Karine	20.12	cuisine collective
Mallette	5 058.90	frais de vérification intérimaire
Emballages Bettez	156.38	verres et coupes
Entreprises électriques Lévesque	1 308.59	main d'œuvre station pompage + puits St-Pierre
Environnement MCM	4 330.53	mesures de boues
Excavation Pronovost Godin	3 953.28	gravier rue Carignan, Provencher, stationnement
Fédération québécoise des municipalités	11.37	frais d'expédition
Garage Desfonds inc.	11 301.20	gratte à neige + installation
Groupe CLR	533.96	loc. télépage+ tél. mobile unité d'urgence
Groupe Lafrenière tracteurs	144.68	hose hydraulique
Groupe Qualitas	2 081.21	analyse sol rue Marsolet
Librairie Poirier	131.76	livres pour bibliothèque
Machinerie des Chenaux	1 008.01	entretien versatile
Machinerie Pronovost	778.31	couteaux pour souffleur
Akifer	5 923.51	rempl. Puits + gesiotn aquifère
MRC des Chenaux	226.17	déplacement conseil + licence Target
Municipalité de Batiscan	83.03	racc. Compresseur

Nettoyage Sani-Mont inc.	1 999.13	nettoyage station pompage
Chauffage P.Gosselin	2 290.88	diésel
Pierre DuSault Transport	957.17	transport abrasif + insall.borne fontaine BLV
Pompes industrielles Launier	2 099.21	réparation pompe - étangs
R. Beaudoin Électrique	734.03	rempl. Fiche panneau CDT
R.J. Lévesque	5 046.43	Rempl. Pompe puits 2
Roger sans fils	694.23	télémetrie
SCFP	162.39	cot. Syndicales
signoplus	466.06	pancartes de ski et de rues
Syndicat canadien de la fonction publique	124.19	cot. Syndicales
Ville de Trois-Rivières	6 913.99	achat d'eau novembre et décembre
Young électrique	382.89	réparation lumières de rue
Pompiers	592.27	
Premiers répondants	299.75	
	<u>75 019.34</u>	
TOTAL	<u>75 019.34</u>	

COMPTES À PAYER JANVIER 2015

Association des plus beaux villages	1 406.50	cotisation annuelle
Corporation Transport adapté	1 994.00	1er vers.quote-part
Déneigement Ricard	4 705.00	déneigement des rues
Duchesne Jocelyn	1 180.00	entretien pistes de ski
EFG excavation	10 025.82	déneigement des rues
Fédération québécoise des municipalités	1 941.59	cotisation annuelle
Groupe Ultima	47 310.00	assurances générales
Oxygène Pro-Tech	236.85	contrat de location bouteilles
PG Solution	4 472.53	contrat annuel
Québec municipal	321.93	cotisation annuelle
Service des Loisirs	9 625.00	vers.1/4 subvention 2015
Société canadienne des postes	1 322.21	timbres
Société historique de Champlain	500.00	postillon
Ville de Trois-Rivières	1 794.30	adhésion Cour municipale
	<u>86 835.73</u>	
TOTAL	<u>86 835.73</u>	



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 2 FÉVRIER 2015
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 H HEURES**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Sébastien Marchand
- Madame Jocelyne Poirier
- Monsieur Yvon Sauvageau
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Claude Boisvert

ABSENT :

- Monsieur Paul-Arthur Hamelin

réunis sous la présidence de monsieur Guy Simon, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2015-02-0014

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 12 janvier 2015
5. Adoption des comptes.
6. Rapport de la réunion du CCU du 19 janvier 2015
7. Nomination des officiers du CCU pour l'année 2015
8. Demande de dérogation pour les marges de recul des bâtiments du 201 rue Hervé-Toupin.
9. Demande de dérogation pour les marges de recul des bâtiments du 211, rue Hervé-Toupin
10. Demande de dérogation pour les marges de recul des bâtiments du 1 et du 11 rue Hervé-Toupin
11. Nomination des officiers du service de sécurité incendie (SSI) de Champlain
12. Formation des officiers du service de sécurité incendie (SSI) de Champlain
13. Demande d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires de Champlain
14. Association des chefs pompiers adhésion à l'ACSIQ
15. Demande de soumission pour le forage d'un puits sur le lot 4 504 172
16. Contrat pour l'entretien des aménagements paysagers de la municipalité de Champlain
17. Entente avec la Fabrique de Champlain
18. Demande de la Société d'horticulture des Chenaux
19. Lettre d'appui au Comité Zip Les Deux Rives



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

20. Autorisation de passage pour la randonnée Cyclo-Défi Enbridge contre le cancer le 12 juillet 2015
21. Autorisation de passage de La Course du Grand Défi Pierre Lavoie les 9 mai 2015
22. Représentant de la municipalité à l'OMH de Champlain
23. Vidange des boues du bassin
24. Varia : _____
25. Période de questions
26. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ unanimement

2015-02-015

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 12 JANVIER 2015

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 12 janvier 2015 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ unanimement

2015-02-016

ADOPTION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau
APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 2 février 2015 pour une somme n'excédant pas 286 855.69 \$.

ADOPTÉ unanimement

Note

RAPPORT DE LA RÉUNION DU CCU DU 19 JANVIER 2015

Monsieur Sébastien Marchand, fait le compte-rendu de la réunion du CCU du 19 janvier 2015

2015-02-017

NOMINATION DES OFFICIERS DU CCU POUR L'ANNÉE 2015

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain s'est dotée d'un comité consultatif d'urbanisme conformément aux dispositions de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 93-03 a été amendé par le règlement 97-14;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions des articles 146 et suivants de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoient la nomination par résolution des membres et officiers du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

QUE les personnes suivantes soient nommées officiers au comité consultatif d'urbanisme :

- Président : monsieur Sébastien Marchand
- Vice-président : monsieur Denis Boisvert
- Secrétaire : monsieur Jean Houde

ADOPTÉ unanimement

2015-02-018

DEMANDE DE DÉROGATION POUR LES MARGES DE REcul DES BÂTIMENTS DU 201, RUE HERVÉ-TOUPIN

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation est présentée pour autoriser la construction d'un bâtiment principal de quatre (4) logements avec une marge de recul avant de 4,7 m au lieu de 6 m et une marge de recul du côté nord-ouest de 2.1 m au lieu de 3 m et un bâtiment accessoire à une distance de 1 m de la limite arrière du terrain au lieu de 1.5 m et sans marge de recul latérale au 201, rue Hervé-Toupin.

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de modifier les lots 4 503 019 et 4 503 018 pour corriger l'empiétement d'un garage existant associé à l'immeuble du 201 rue Hervé-Toupin et qu'un projet de lotissement en ce sens a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE la construction a été entreprise sans avoir obtenu le permis municipal requis et qu'un constat d'infraction a été émis;

CONSIDÉRANT QUE l'alignement du bâtiment est conforme aux implantations existantes pour les autres bâtiments de même type construit sur la rue Hervé-Toupin;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a émis une recommandation à l'effet d'accorder la dérogation demandée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE le conseil accorde, sous réserve du paiement des amendes émises et de la réalisation des lotissements projetés, les dérogations demandées et autorise l'implantation d'un bâtiment principal avec une marge avant de 4.7 m et une marge latérale de 2.1 m et un bâtiment accessoire avec une marge de recul arrière de 1 m et une marge latérale du côté sud-est de 0 m tel qu'illustré aux plans préparés par monsieur Pierre Brodeur arpenteur-géomètre au 201, rue Hervé-Toupin (lot 5 637 081);

ADOPTÉ unanimement

2015-02-019

DEMANDE DE DÉROGATION POUR LES MARGES DE REcul DES BÂTIMENTS DU 211, RUE HERVÉ-TOUPIN

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation est présentée pour autoriser la construction d'un bâtiment principal de quatre (4) logements avec une marge de recul latérale donnant sur rue de 2.6 m au lieu de 3.04 m tel qu'autorisé et l'implantation d'un bâtiment



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

accessoire sur la limite latérale de terrain du côté nord-ouest au 211, rue Hervé-Toupin. ;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble avait fait l'objet d'une dérogation portant sur les marges avant et latérales et arrières;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation demandée nécessite un nouveau lotissement et qu'un projet de lotissement en ce sens a été déposé par Pierre Brodeur, arpenteur-géomètre ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal est, partiellement situé dans le triangle de visibilité de la rue;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments sont, par ailleurs, conformes à la réglementation et aux dérogations déjà accordées;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a émis une recommandation à l'effet d'accorder la dérogation demandée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert
APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

QUE le conseil accorde, sous réserve de la réalisation du projet de lotissement présenté par monsieur Pierre Brodeur, arpenteur-géomètre pour le lot 4 503 018, les dérogations demandées et autorise l'implantation d'un bâtiment accessoire avec une marge de recul nul du côté nord-ouest et un bâtiment principal avec une marge latérale donnant sur rue de 2.6 m à la condition qu'aucun aménagement de plus d'un mètre de hauteur ne soit implanté à l'intérieur du triangle de visibilité au 211, rue Hervé-Toupin.

ADOPTÉ unanimement

2015-02-020

**DEMANDE DE DÉROGATION POUR LES MARGES DE RECU
L DES BÂTIMENTS DU 1 ET DU 11, RUE HERVÉ-TOUPIN**

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation est présentée pour autoriser l'implantation de bâtiments accessoires contigus avec une marge de recul arrière de 0.5 m au 1 et 11 rue Hervé-Toupin et l'implantation du bâtiment principal du 11, rue Hervé-Toupin avec une marge avant de 4.9 m;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment accessoire du 1, rue Hervé-Toupin été implanté en vertu des dispositions du règlement de zonage 90-04 qui autorisait l'implantation de bâtiments accessoires à 0.5 m des limites latérales et arrière de terrain;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment du 1, rue Hervé-Toupin a été autorisé avec une marge avant minimale de 4.5 m;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de modifier les lots 4 503 045 et 4 503 050 pour corriger l'empiétement d'un garage existant associé à l'immeuble du 11, rue Hervé-Toupin et qu'un projet de lotissement en ce sens a été déposé par monsieur Pierre Brodeur arpenteur-géomètre ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments accessoires faisant l'objet de la demande ont des fenêtres à moins de 1.5 m de la limite de terrain, contrairement aux dispositions du règlement de zonage 90-04 et du Code civil du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a émis une recommandation à l'effet d'accorder la dérogation demandée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE le conseil accorde, conditionnellement à la réalisation du projet de lotissement, déposé par monsieur Pierre Brodeur, arpenteur-géomètre et à la conformité des bâtiments aux dispositions concernant les vues droites, les dérogations demandées et autorise l'implantation d'un bâtiment principal à 4,9 m de la limite avant du terrain au 11, rue Hervé-Toupin et l'implantation de bâtiments accessoires implantés sur la limite de terrain entre le 1 et le 11, rue Hervé-Toupin avec une marge de recul arrière de 0.5 m.

ADOPTÉ unanimement

2015-02-021

NOMINATION DES OFFICIERS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI) DE CHAMPLAIN

CONSIDÉRANT QUE la brigade du service incendie de Champlain compte vingt-deux (22) pompiers;

CONSIDÉRANT QUE la brigade ne compte que deux (2) officiers;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand
APPUYÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau

QUE messieurs Pierre Mercier, Mathieu Chartier et Jonathan Lemay soient nommés officiers de la brigade du service de sécurité incendie de Champlain.

ADOPTÉ unanimement

2015-02-022

FORMATION DES OFFICIERS DU SERVICE SE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI) DE CHAMPLAIN

CONSIDÉRANT QUE les officiers doivent se conformer aux dispositions du règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la municipalité de Champlain autorise la participation de messieurs Pierre Mercier et Mathieu Chartier à la formation d'officier non urbain dispensée par l'école de pompiers du campus Notre-Dame-de-Foy.

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2015-02-023

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION
DES POMPIERS VOLONTAIRES DE CHAMPLAIN**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

ATTENDU QUE la municipalité de Champlain désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU QUE la municipalité de Champlain prévoit la formation de dix (10) pompiers volontaires et de trois (3) officiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Chenaux en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

APPUYÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau

QUE la municipalité de Champlain présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Chenaux.

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2015-02-024

**ASSOCIATION DES CHEFS POMPIERS ADHÉSION À
L'ACSIQ**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain considère qu'il est pertinent que son chef pompier intérimaire soit membre de l'association des chefs en sécurité incendie du Québec et participe à des activités de l'association;

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Mario Trottier, chef intérimaire du service de sécurité incendie de Champlain d'adhérer à la l'ACIQ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la municipalité de Champlain autorise l'adhésion du chef de son service de sécurité incendie à l'association des chefs en sécurité incendie du Québec et assume les coûts de l'adhésion et de la participation au congrès 2015.

ADOPTÉ unanimement

2015-02-025

**DEMANDE DE SOUMISSION POUR LE FORAGE D'UN PUIT
SUR LE LOT 4 504 172**

CONSIDÉRANT QUE la firme AKIFER a réalisé une étude visant à identifier un emplacement pour la relocalisation du puits p-1 de son système d'approvisionnement en eau potable;

CONSIDÉRANT QU'un emplacement, dont le potentiel, doit être confirmé par un forage;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE la municipalité de Champlain procède à un appel d'offres par voie d'invitation pour la réalisation de travaux de forage visant à implanter un puits expérimental à proximité du puits p-1 sur le lot 4 504 172.

ADOPTÉ unanimement

2015-02-026

**CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS
PAYSAGERS DE LA MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a procédé par appel d'offres public pour la réalisation de travaux d'entretien des aménagements paysagers ;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission conforme a été reçue pour la réalisation des travaux prévus au devis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la municipalité de Champlain accepte la soumission déposée par Benoit Pintal et accorde le contrat d'entretien des aménagements



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

paysagers de la municipalité de Champlain pour une durée de trois ans conformément aux dispositions de l'appel d'offres pour les montants suivants :

2015 10 600 \$
2016 10 800 \$ et
2017 11 000 \$.

ADOPTÉ unanimement

2015-02-027

ENTENTE AVEC LA FABRIQUE DE CHAMPLAIN

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a implanté certains équipements sur les terrains propriété de l'église de la Fabrique Notre-Dame-de-la-Visitation-de-Champlain et y effectue des travaux d'entretien;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique Notre-Dame-de-la-Visitation-de-Champlain propose un projet d'entente visant à encadrer l'utilisation du terrain lui appartenant auquel le conseil municipal adhère;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

QUE le conseil municipal de Champlain autorise le Maire à signer, pour et au nom de la Municipalité de Champlain, avec le représentant de la Fabrique Notre-Dame-de-la-Visitation-de-Champlain une convention encadrant l'utilisation du terrain appartenant à la Fabrique Notre-Dame-de-la-Visitation-de-Champlain conforme au projet déposé.

ADOPTÉ unanimement

2015-02-028

DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DES CHENAUX

CONSIDÉRANT QUE la Société d'horticulture des Chenaux a présenté une demande à la municipalité pour :

- Le prêt de la salle du Tricentenaire gratuitement pour 2 conférences
- Un montant de 75 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE la Municipalité accepte la demande présentée par la Société d'horticulture des Chenaux pour l'année 2015.

ADOPTÉ unanimement

2015-02-029

LETTRE D'APPUI AU COMITÉ ZIP LES DEUX RIVES

CONSIDÉRANT QUE le Comité ZIP Les Deux Rives a entrepris un projet de conservation volontaire des milieux humides de l'Île Valdor et de l'Île Carignan et que 25 propriétaires ont déjà été sensibilisés ;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

CONSIDÉRANT QUE la phase 2 du projet concerne 56 propriétés situées sur le territoire de la Municipalité de Champlain;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain favorise la conservation des milieux humides ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE la municipalité de Champlain appuie le projet de conservation volontaire des milieux humides de l'Île Valdor et de l'Île Carignan phase 2 du Comité ZIP Les Deux Rives et s'engage à contribuer par des prêts d'équipement ou de locaux ou la fourniture de documentation en sa possession à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉ unanimement

2015-02-030

AUTORISATION DU PASSAGE DE LA RANDONNÉE CYCLO-DÉFI ENBRIDGE CONTRE LE CANCER LE 12 JUILLET 2015

CONSIDÉRANT QUE le Cyclo-Défi Enbridge contre le cancer, doit emprunter la route 138 à travers la municipalité de Champlain le 12 juillet 2015 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain appuie la tenue de cet événement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand
APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

QUE la Municipalité de Champlain autorise le passage du Cyclo-Défi Enbridge contre le cancer, le 12 juillet 2015;

ADOPTÉ unanimement

2015-02-031

AUTORISATION DE PASSAGE DE LA COURSE DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE LE 9 MAI 2015

CONSIDÉRANT QUE *la course du Grand Défi Pierre Lavoie* prévoit emprunter la route 138 à travers la municipalité de Champlain le 9 mai 2015 en soirée ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain appuie la tenue de cet événement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau

QUE la Municipalité de Champlain autorise le passage de *la course du Grand Défi Pierre Lavoie* le 9 mai 2015 en soirée.

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2015-02-032

**REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ À L'OMH DE
CHAMPLAIN**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE monsieur Robert Lafontaine soit nommé pour agir à titre de représentant de la municipalité sur le conseil d'administration de l'office municipal d'habitation de Champlain.

ADOPTÉ unanimement

2015-02-033

VIDANGES DES BOUES DU BASSIN

CONSIDÉRANT QUE le niveau des matières en suspensions à l'effluent de l'étang d'épuration des eaux usées est supérieur à la norme;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de l'inspection des ouvrages réalisée à l'automne 2014 indique que les boues occupent 24 % de la cellule # 3 de l'ouvrage;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau
APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

QUE la municipalité s'engage à effectuer une vidange des boues de l'étang d'épuration des eaux usées municipales au cours de l'année 2015.

ADOPTÉ unanimement

2015-02-034

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Guy Simon, maire

Jean Houde, secrétaire-trésorier

ASSEMBLÉE DU 2 FÉVRIER 2015
MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN
COMPTES PAYÉS AU COURS DU MOIS DE JANVIER 2015

Caisse du sud des Chenaux	20 842.68	rémun.employés
Caisse du sud des Chenaux	4 071.35	rémunération conseil et biblio
RREMQ	2 909.73	régime de retraite
Centre Bureautique	227.65	location photocopieur
Bell	583.22	
Bell Cellulaire	135.24	
Hydro- Québec	4 852.98	
Société canadienne des postes	123.16	bulletin loisirs hivers 2015
Société canadienne des postes	123.16	bulletin mun. Février 2015
Bulletin des Chenaux	665.00	contrat de diffusion
Fabrique de Champlain	5 000.00	don
Croix-Rouge	261.30	contribution 2015-2016
Barnes Alexandre	30.00	remb. Clé quai
Marchand René	30.00	remb. Clé quai

-

TOTAL 39 855.47

COMPTES À PAYER JANVIER 2015

Accessoires d'auto Leblanc	51.83	savon, lave-glaces
Agence du revenu du Canada	254.67	ajustement déductions à la source
Biolab	698.27	analyses
B.R. Service	165.45	réparation réfrigérateur - CDT
Bureau en gros	252.77	fournitures de bureau
Café trèfle d'or	170.79	café
Caisse du sud des Chenaux	14 301.51	déductions à la sources
Canac	136.79	pelles, balai...- CDT et garage
Centre bureautique	64.24	utilisation copieur
Chemin de fer Québec Gatineau	550.00	entr. Passages à niveau
Comm.scolaire Chemin du Roy	25.29	système téléphonique - Biblio
Coop univert	137.00	
CRSBP	10 822.56	location de volumes - biblio
Déneigement Ricard	4 304.20	déneigement des rues
Dépanneur Le Relais	65.37	carburant
Duchesne Jocelyn	1 287.78	entretien pistes de ski + bois pour pancartes

Editions Yvon Blais	150.15	abonnement code municipal
Éditions communautaires des Chenaux	97.73	publicité de Noël
Éduc Expert	6 197.15	formation nouveaux pompiers
EFG excvaton	10 025.82	déneigement des rues
Emballages Bettez	448.49	produits d'entretien - CDT
Fédération québécoise des municipalités	1 592.41	formation des élus
Formiciel	457.92	fournitures de bureau
Groupe CLR	378.11	remplacement et location télépages
Groupe Lafrenière tracteurs	370.96	arbre moteur, motor gear - Kubota
Groupe Ultima inc	167.00	ajustement taxe assurance auto
Médias transcontinental	363.79	appel d'offres - entretien paysager
La Capitale assurances	2 012.49	assurance collective
Lemay serrurier	383.88	cadenas centre et autres
Lettrage Croteau	64.39	permis du quai
Librairie Poirier	65.00	cartes cadeau - Biblio
Machinerie des Chenaux	264.17	entretien tracteur
Marc Gariépy nettoyeur	48.29	nettoyage des nappes
Matrec	219.37	location contener rue des 14 soleils
Akifer	1 149.75	levé géophysique
MRC des Chenaux	79 201.00	1er vers. Quote-part
Municipalité de Batiscan	5 796.84	déneigement des rues
Pagé construction	85 868.51	pavage rue Marsolet
Chauffage P.Gosselin	1 865.37	diésel
Pneus S.L.	236.80	pneus Kubota
Protection incendie CFS	2 988.82	équipements de premier répondant
Rogers San-fil	694.23	télémétrie
Roy-Vézina et ass.	10 088.49	surveillance pav. Hervé-Toupin et Marsolet
SCFP	185.58	cotisations syndicales
Syndicat canadien	141.92	cotisations syndicales
Ville de trois-rivières	35.88	ajustement quote-part cour municipale
Westburn	1 131.13	luminaires de rue
Pompiers		
Premiers répondants	1 020.26	
TOTAL	247 000.22	



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 2 MARS 2015
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 H HEURES**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Madame Jocelyne Poirier
- Monsieur Yvon Sauvageau
- Monsieur Paul-Arthur Hamelin
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Claude Boisvert

ABSENT :

- Monsieur Sébastien Marchand

réunis sous la présidence de monsieur Guy Simon, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2015-03-035

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 2 février 2015
5. Adoption des comptes.
6. Rapport de la réunion du CCU du 16 février 2015
7. Premier projet de règlement numéro 2015-01 modifiant le règlement de zonage
8. Avis de motion règlement de modification du règlement 2013-01 sur le tarif des permis et certificats
9. Demande à la CPTAQ présentée par monsieur Gaétan Duval et madame Sylvie Bourassa
10. Cotisation annuelle 2015 à la corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)
11. Participation de l'inspecteur municipal au Congrès de la COMBEQ
12. Modification du terme des emprunts pour les règlements 2002-05 (2003-02), 2002-06, 2006-02, 2008-02, 2008-04, 2008-05 et 2012-05
13. Contrat pour le financement des règlements 2002-05 (2003-02), 2002-06, 2006-02, 2008-02, 2008-04, 2008-05 et 2012-05
14. Liste des immeubles ayant des taxes impayées
15. Vente pour défaut de paiement des impôts fonciers
16. Adhésion au plan de déploiement des ressources des services de sécurité incendie
17. Mandat pour le suivi et l'analyse des données de forage au puits P-1
18. Mandat pour la réalisation des travaux de forage au puits P-1



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

19. Mandat pour la demande de certificat d'autorisation et les services d'ingénierie pour l'aménagement d'un puits sur le lot 4 504 384
20. Appui au Parc de la Rivière Batiscan
21. Subvention de l'Association de soccer des Chenaux
22. Autorisation de passage de La Grande course CBI
23. Résolution : Avril Mois de la jonquille
24. Varia : contrat pour le remplacement des portes du centre du Tricentenaire
Soumissions pour l'acquisition d'équipements d'éclairage de rues
25. Période de questions
26. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ unanimement

2015-03-036

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 2
FÉVRIER 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 2 février 2015 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ unanimement

2015-03-037

ADOPTION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier
APPUYÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 2 mars 2015 pour une somme n'excédant pas 106 299.65 \$.

ADOPTÉ unanimement

Note

RAPPORT DE LA RÉUNION DU CCU DU 16 FÉVRIER 2015

Monsieur Yvon Sauvageau, fait le compte-rendu de la réunion du CCU du 16 février 2015

2015-03-038

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-01
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire modifier son règlement de zonage afin d'agrandir la zone 121-R ;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 123 et suivants de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

QUE la municipalité de Champlain adopte un premier projet de règlement de modification du règlement de zonage 2009-03 qui sera soumis à une consultation publique et dont le texte est le suivant

1. Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage». Il porte le numéro 2015-01.

2. Objet du règlement

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2009-03. Il a pour objet d'agrandir la zone 121-R afin d'y restreindre les usages résidentiels aux habitations unifamiliales et bifamiliales.

3. Agrandissement de la zone 121-R

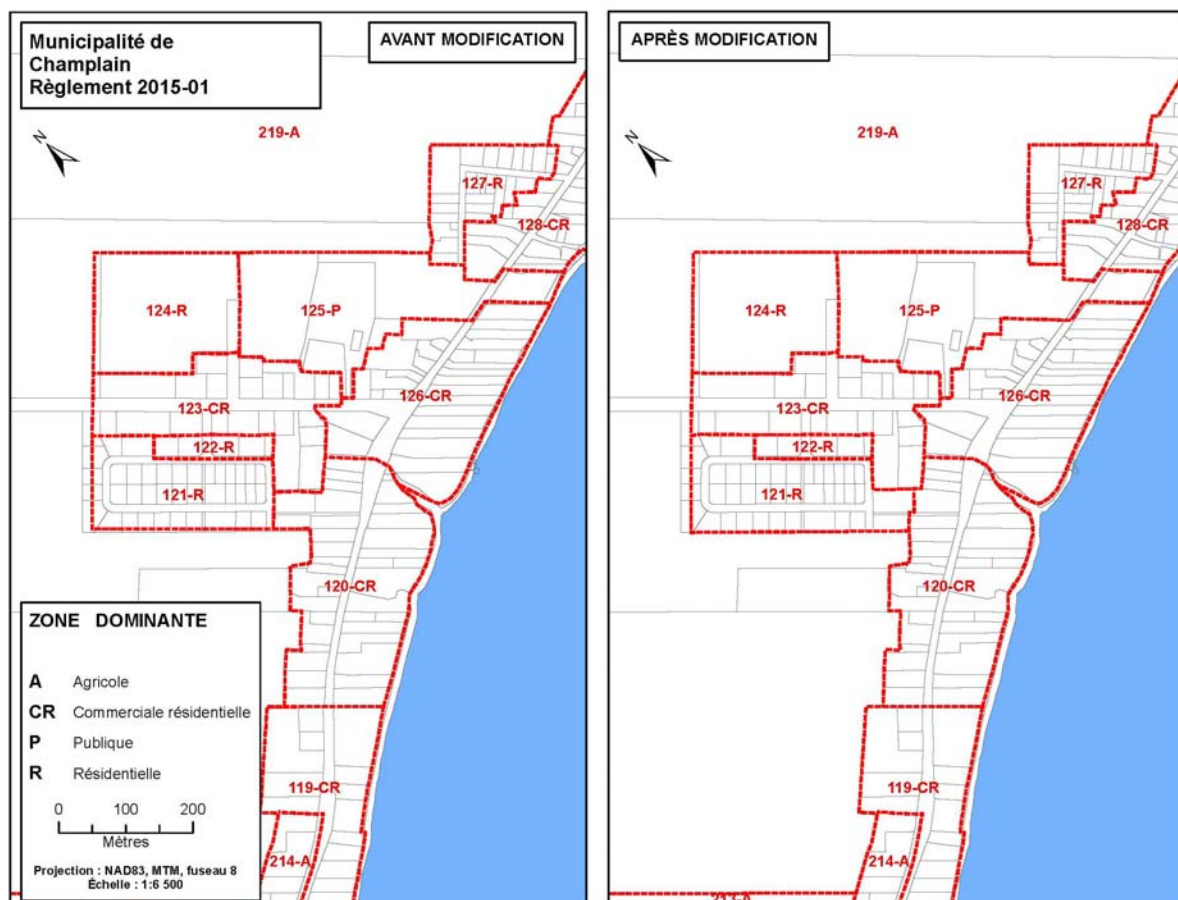
Le plan de zonage 2009-03 est modifié afin d'agrandir la zone 121-R en y incluant le lot 5 583 729 ainsi qu'une partie des lots 4 505 433 et 4 505 434. La zone 120-CR est réduite en conséquence.

Le plan de zonage 2015-01, annexé au présent règlement, illustre la nouvelle délimitation des zones 121-R et 120-CR.

4. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ unanimement





**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

Note

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT DE MODIFICATION DU
RÈGLEMENT 2013-01 SUR LE TARIF DES PERMIS ET
CERTIFICATS**

Monsieur Claude Boisvert donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un règlement de modification du règlement 2013-01 sur le tarif des permis et certificat.

2015-03-039

**DEMANDE À LA CPTAQ PRÉSENTÉE PAR MONSIEUR
GAÉTAN DUVAL ET MADAME SYLVIE BOURASSA**

CONSIDÉRANT qu'une demande est présentée pour autoriser de façon permanente l'exploitation d'un salon de coiffure dans une partie du bâtiment portant le numéro civique 829, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un usage secondaire à l'habitation conforme à la réglementation municipale et qu'il est déjà exercé au 829, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT que la demande ne nécessite pas la construction d'un nouveau bâtiment ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la Municipalité de Champlain appuie la demande d'autorisation permanente présentée par monsieur Gaétan Duval et madame Sylvie Bourassa à la CPTAQ pour l'exploitation d'un salon de coiffure au 829, rue Notre-Dame comme usage secondaire à l'habitation.

ADOPTÉ unanimement

2015-03-040

**COTISATION ANNUELLE 2015 À LA CORPORATION DES
OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN
ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE la Municipalité de Champlain défraie le coût d'adhésion au nom de monsieur Martin Lessard à la COMBEQ pour l'année 2015, au montant de 373.67 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉ unanimement

2015-03-041

**PARTICIPATION DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL AU
CONGRÈS DE LA COMBEC**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

QUE la municipalité de Champlain autorise l'inspecteur municipal à participer au congrès de la COMBEC qui se tiendra les 16, 17 et 18 avril 2015 au Fairmont Le Manoir Richelieu et assume les frais d'inscription d'un montant de 632.36 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉ unanimement

2015-03-042

MODIFICATION DU TERME DES EMPRUNTS POUR LES RÈGLEMENTS 2002-05 (2003-02), 2002-06, 2006-02, 2008-02, 2008-04, 2008-05 ET 2012-05

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Champlain souhaite emprunter par billet un montant total de 962 700 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
2002-05(2003-02)	530 000 \$
2002-06	155 300 \$
2008-05	68 800 \$
2006-02	50 500 \$
2008-04	17 400 \$
2008-02	26 000 \$
2012-05	114 700 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

APPUYÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 962 700 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2002-05(2003-02, 2002-06, 2008-05, 2006-02, 2008-04, 2008-02 et 2012-05 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 9 mars 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	86 300 \$
2017	88 700 \$
2018	91 200 \$
2019	93 400 \$



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2020	96 100 \$(à payer en 2020)
2020	507 000 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Champlain émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 9 mars 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2002-05(2003-02, 2002-06, 2006-02, 2008-04, 2008-02 et 2012-05, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉ unanimement

2015-03-043

**CONTRAT POUR LE FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS
2002-05 (2003-02), 2002-06, 2006-02, 2008-02, 2008-04, 2008-05
ET 2012-05**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE la Municipalité de Champlain accepte l'offre qui lui est faite de *Caisse Desjardins du Sud des Chenaux* pour son emprunt par billets en date du 9 mars 2015 au montant de 962 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 2002-05(2003-02, 2002-06, 2008-05, 2006-02, 2008-04, 2008-02 et 2012-05. Ce billet est émis au prix de 100 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

86 300 \$	2.1 %	9 mars 2016
88 700 \$	2.1 %	9 mars 2017
91 200 \$	2.1 %	9 mars 2018
93 400 \$	2.1 %	9 mars 2019
Q 603 100 \$	2.1 %	9 mars 2020

U
E les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉ unanimement

Note

LISTE DES IMMEUBLES AYANT DES TAXES IMPAYÉES

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier dépose la liste des propriétés dont le paiement des taxes accuse un retard.

2015-03-044

**VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES IMPÔTS
FONCIERS**



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

CONSIDÉRANT les dispositions du code municipal visant à recouvrer les arrérages sur le paiement des impôts fonciers;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Chenaux procédera à la vente des propriétés soumises par les municipalités locales à la procédure de vente pour défaut de paiement des impôts financiers le 11 juin;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE la municipalité de Champlain mandate le secrétaire-trésorier à soumettre à la procédure de vente pour défaut de paiement des impôts financiers, les propriétés qui ont une dette de plus 300 \$ en date du 11 juin, à moins qu'une entente de paiement ne soit convenue avec le propriétaire.

ADOPTÉ unanimement

2015-03-045

**ADHÉSION AU PLAN DE DÉPLOIEMENT DES
RESSOURCES DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action du schéma de couverture de risques en incendie prévoit d'optimiser les interventions des services de sécurité incendie par le déploiement automatique des ressources humaines et matérielles affectées au combat des incendies;

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, la MRC des Chenaux a présenté un projet de découpage du territoire en secteurs distincts à l'intérieur desquels un ou plusieurs services d'incendie seront appelés à intervenir simultanément, dès l'appel initial;

CONSIDÉRANT QUE ce déploiement automatique est accompagné d'un projet d'entente intermunicipale qui en décrit les modalités techniques et administratives, et sera ultérieurement entériné par les municipalités;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE la municipalité de Champlain donne son accord de principe sur la mise en œuvre du déploiement automatique des ressources humaines et matérielles affectées au combat des incendies et, qu'à cet égard, elle confie à la MRC des Chenaux le mandat de finaliser ce projet.

ADOPTÉ unanimement

2015-03-046

**MANDAT POUR LE SUIVI ET L'ANALYSE DES DONNÉES
DE FORAGE AU PUIT P-1**



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire aménager un nouveau puits d'eau potable et qu'il est nécessaire d'effectuer des essais de pompage pour vérifier les quantités d'eau;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par Akifer en date du 30 janvier 2015 pour la réalisation d'un puits exploratoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

Que la municipalité de Champlain mandate Akifer pour la supervision et la réalisation des essais de pompage conformément à la proposition présentée.

ADOPTÉ unanimement

2015-03-047

MANDAT POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE FORAGE AU PUIS P-1

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire entreprendre des travaux de forage d'un puits à proximité du puits P-1 situé sur le boulevard de la Visitation;

CONSIDÉRANT QUE des invitations a soumissionner ont été faites conformément aux dispositions du code municipal;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme pour la réalisation des travaux a été présentée par les forages L.B.M. inc. pour un montant de 11 005.98 \$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

Que la municipalité de Champlain accepte la proposition faite par les forages L.B.M. inc et accorde le contrat de forage d'un puits en contrepartie d'un montant de 11 005.98 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ unanimement

2015-03-048

MANDAT POUR LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION ET LES SERVICES D'INGÉNIEURIE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PUIS SUR LE LOT 4 504 384

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire aménager un nouveau puits de captage d'eau potable à proximité des installations de traitement situé sur le rang Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement et l'exploitation d'un nouveau puits nécessitent l'obtention d'un certificat d'autorisation du MDDELCC et la préparation de plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Philippe Gauthier de Pluritec Itée a présenté une offre de services professionnels pour la réalisation



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

des documents d'appel d'offres et la demande d'autorisation pour le raccordement d'un nouveau puits datée du 24 février 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

Que la municipalité de Champlain mandate Pluritec ltée pour la réalisation des documents d'appel d'offres et la demande d'autorisation pour le raccordement d'un nouveau puits tel que mentionné à l'offre de services datée du 24 février 2015.

ADOPTÉ unanimement

2015-03-049

APPUI AU PARC DE LA RIVIÈRE BATISCAN

CONSIDÉRANT QUE le Parc de la rivière Batiscan a déposé une demande d'aide financière à «Mountain Equipement Co-op»;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun que le Parc de la rivière Batiscan puisse procéder à la phase 2 du développement de réseau de sentiers exclusivement prévu pour la pratique du vélo de montagne;

CONSIDÉRANT QUE la pratique de cette activité plein air est à la hausse au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond entièrement à la mission du Parc de la rivière Batiscan qui prévoit entre autres de développer des activités récré touristiques sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a été jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté des Chenaux;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'appui est adressée à la municipalité de Champlain pour la présentation de ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE la municipalité de Champlain appuie la demande d'aide financière du Parc de la rivière Batiscan auprès de l'organisme «Mountain Equipement Co-op» pour la réalisation de la phase 2 du projet de sentiers de type «single track» pour la pratique de vélo de montagne.

ADOPTÉ unanimement

2015-03-050

**SUBVENTION À L'ASSOCIATION DE SOCCER DES
CHENAUX**



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

CONSIDÉRANT que quinze (15) joueurs de Champlain jouent au soccer avec l'association du soccer des Chenaux de Ste-Anne-de-la-Pérade;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la Municipalité de Champlain accorde une subvention de 375 \$ à l'Association du soccer des Chenaux pour l'année 2014 soit 25 \$ par joueur.

ADOPTÉ unanimement

2015-03-051

**AUTORISATION DU PASSAGE DE LA GRANDE COURSE
CBI**

CONSIDÉRANT QUE la Grande Course CBI, doit emprunter la route 138 à travers la municipalité de Champlain le 3 octobre 2015 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain appuie la tenue de cet événement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

QUE la Municipalité de Champlain autorise le passage de la Grande Course CBI le 3 octobre 2015;

ADOPTÉ unanimement

2015-03-052

RÉSOLUTION : AVRIL MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie saine et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille

QUE le conseil municipal de Champlain encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉ unanimement

2015-03-053

**CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DES PORTES DU
CENTRE DU TRICENTENAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain doit changer les portes du Centre du Tricentenaire.

CONSIDÉRANT QUE des démarches ont été faites auprès de plusieurs entrepreneurs pour obtenir des offres de services;

CONSIDÉRANT la proposition de Atelier Contramax pour le remplacement des portes en contrepartie d'un montant de 24 895.85 \$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE la municipalité de Champlain accepte la proposition et mandate Atelier Contramax pour la réalisation des travaux de remplacement des portes du Centre du Tricentenaire conformément à l'estimation présentée.

ADOPTÉ unanimement

2015-03-054

**SOUSSIONS POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS
D'ÉCLAIRAGE DE RUES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire acquérir des luminaires DEL pour remplacer les luminaires au sodium haute pression en fonction le long des rues de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le coût de remplacement des luminaires de rue est estimé à plus de 25 000\$;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

CONSIDÉRANT QUE le volet éclairage public à DEL du programme Bâtiment de Hydro-Québec prend fin le 31 mars 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE la municipalité de Champlain procède à un appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture de luminaires de rue au DEL de modèle mini view.

ADOPTÉ unanimement

2015-03-055

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Guy Simon, maire

Jean Houde, secrétaire-trésorier

ASSEMBLÉE DU 2 MARS 2015
MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN
COMPTES PAYÉS AU COURS DU MOIS DE FÉVRIER 2015

Caisse du sud des Chenaux	13 200.36	rémun.employés
Caisse du sud des Chenaux	4 143.34	rémunération conseil et biblio
RREMQ	3 785.65	régime de retraite
Centre Bureautique	227.65	location photocopieur
Bell	612.34	
Bell Cellulaire	-	
Hydro- Québec	15 219.00	
Société d'horticulture	75.00	don
Moreau François	11.28	remboursement de taxes
Letarte Jo, Lambert Charlène	200.00	subvention couches lavables
Financière Banque Nationale	3 367.63	intérêts/regl.2009-17
Société canadienne des postes	977.29	timbres
Société canadienne des postes	123.16	bulletin mars 2015
Caisse du sud des chenaux	235.40	ajust.déductions à la source
Fédération québécoise des municipalités	97.73	formation
La Capitale assurances	2 015.25	assurance collective
	<hr/>	
TOTAL	<u>44 291.08</u>	

COMPTES À PAYER MARS

Accessoires d'auto Leblanc	29.05	lave-glace, colle
Akifer	712.85	gestion d'aquifère et levé géophysique
Biolab	745.45	analyses
Bureau en gros	153.15	fournitures de bureau
C3F télécom inc.	172.46	frais annuels fibre puits de captage
Caisse du sud des Chenaux	12 355.85	déductions à la source
CARRA	3 342.84	quote-part suppl., régime retraite janv.à mars
Cégep de Rimouski	341.03	formation J. Lemay - pompier
Centre bureautique	669.98	utilisation du copieur
Centre du ressort T-R	103.99	inspection camion pompiers
Chemin de fer Québec Gatineau	550.00	entretien passages à niveau
Comm.scolaire Ch.du Roy	25.29	système téléphonique - biblio
Coop	99.29	
Déneigement Ricard	4 304.20	contrat de déneigement
Éditions Yvon Blais	323.40	législation code municipal
EFG excavation	10 025.82	contrat de déneigement

Emballages Bettez	200.77	produits cirage - Centre
Environnement MCM	310.43	formation enregistreurs débordement - eaux usées
Groupe CLR	326.30	location télépages
Groupe Lafrenière Tracteurs	16.64	piece pour Kubota
Groupe Qualitas	203.97	honoraires travaux voirie - Marsolet
Infoteck	96.58	contrat annuel - accès à distance
Javel Bois-Francis	2 582.34	chlore
Laganière Daniel	18.24	remb.accessoires d'éclairage - com.culturel
Lemay Jonathan	45.56	remb.dépenses formation
Lessard Martin	1 006.03	incript.congrès + adhésion COMBEQ
Mallette	2 242.01	hon.prof. - TECQ
Meunier Tommy	200.00	subvention couches lavables
Neksys	3 532.36	problèmes de télémétrie
Chauffage P.Gosselin	1 597.59	diésel
Peintures Jean Carignan	156.36	peinture latex - Centre
Pluritec ltée	8 763.49	hon.professionnels - eau potable
Previmed inc.	85.00	remplissage oxygène
Protection incendie CFS	344.87	ensemble de cordage - 1er répondants
SCFP	259.28	cotisations syndicales
Tremblay Bois Mignault Lemay	2 905.20	honoraires : dérogation, droits acquis, capt.eaux
Unicoop	605.05	bras de levage - versatile
Westburne	358.72	luminaires de rue
Pompiers	1 982.34	
Premiers répondants	214.79	
TOTAL	<u>62 008.57</u>	



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 23 MARS 2015
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 19 H HEURES**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Sébastien Marchand
- Madame Jocelyne Poirier
- Monsieur Yvon Sauvageau
- Monsieur Paul-Arthur Hamelin
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Claude Boisvert

réunis sous la présidence de monsieur Guy Simon, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2015-03-056

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Contrat pour la fourniture d'éclairage de rues
4. Contrat pour l'installation des luminaires
5. Offre de services professionnels pour la préparation d'appel
d'offres pour la vidange et la disposition des boues des étangs aérés
6. Varia : _____

7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ unanimement

2015-03-057

**CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'ÉCLAIRAGE DE
RUES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain est inscrite au volet éclairage au DEL du programme Bâtiments de Hydro-Québec (projet BIP1-13711) et désire se prévaloir de la subvention pour la transformation de son réseau d'éclairage public;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain doit acquérir des appareils d'éclairage au DEL pour remplacer les luminaires existants, conformément aux exigences du programme;

CONSIDÉRANT QUE des invitations à soumissionner ont été faites conformément aux dispositions des articles 935 et suivants du code municipal et que la plus basse soumission conforme a été présentée par Westburne Québec, division de Rexel Canada, pour un montant total de 26 179.81 \$ taxes incluses;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE la municipalité de Champlain accepte l'offre déposée et accorde le contrat de fourniture des luminaires DEL décrits à l'invitation à soumissionner à Westburne Québec, division de Rexel Canada pour un montant de 26 179.81 \$ taxes incluses conformément à la soumission déposée.

ADOPTÉ unanimement

2015-03-058

CONTRAT POUR L'INSTALLATION DES LUMINAIRES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a demandé, auprès de plusieurs fournisseurs, des propositions pour l'installation des luminaires DEL;

CONSIDÉRANT QUE le prix le plus bas soumis pour le remplacement des luminaires est de 40 \$ par luminaire (taxes non incluses) proposé par **Les entreprises Val-Mauricie électrique inc.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE la municipalité de Champlain accepte la proposition de **Les entreprises Val-Mauricie électrique inc.** et accorde le contrat de remplacement des luminaires du réseau d'éclairage public de la municipalité au prix de 40 \$ par luminaire (taxes non incluses) conformément à la proposition déposée.

ADOPTÉ unanimement

2015-03-059

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION D'APPEL D'OFFRES POUR LA VIDANGE ET LA DISPOSITION DES BOUES DES ÉTANGS AERES

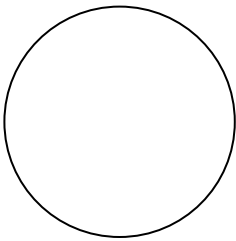
CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain doit procéder à la vidange des étangs d'épuration des eaux usées au cours de l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE monsieur François Poulin, ingénieur propose dans une correspondance datée du 2 mars 2015 de réaliser les travaux de préparation des documents d'appel d'offres pour la vidange des étangs et la disposition des boues et l'assistance dans le processus de soumission pour un montant de 3 000 \$ (taxes non incluses);

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier
APPUYÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau

QUE la municipalité de Champlain accepte l'offre faite et mandate monsieur François Poulin ingénieur pour la réalisation des travaux de préparation des documents d'appel d'offres, tel que proposé, pour un montant de 3 000 \$ (taxes non incluses).

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2015-03-060

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand
APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Guy Simon, maire

Jean Houde, secrétaire-trésorier



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 7 AVRIL 2015
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 H**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Sébastien Marchand
- Madame Jocelyne Poirier
- Monsieur Yvon Sauvageau
- Monsieur Paul-Arthur Hamelin
- Monsieur Claude Boisvert

ABSENT :

- Madame Mireille Le Blanc

réunis sous la présidence de monsieur Guy Simon, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2015-04-061

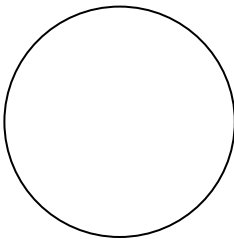
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal des assemblées du 2 et du 23 mars 2015
5. Adoption des comptes.
6. Rapport de la réunion du CCU du 24 mars 2015
7. Demande de dérogation mineure présentée par monsieur Stéphane Gaudet pour l'agrandissement d'un bâtiment principal par l'ajout d'un abri d'auto avec une marge de recul latérale du côté sud est de 0.7 m au lieu de 2 m et une somme des marges de 3.17 m au lieu de 6 m sur le lot 4 504 849 au 175, rue Jacob
8. Demande de dérogation mineure présentée par monsieur Romuald Marchand pour l'installation d'une enseigne publicitaire sur le lot 4 504 269 dans les limites de la zone 210-AF alors que l'affichage publicitaire n'est autorisé que dans la zone 226-AF.
9. Demande de dérogation mineure présentée par monsieur Daniel Carignan pour autoriser l'exploitation d'une sablière à une distance de 725 m d'un puits de captage d'eau au lieu de 1 000 m sur le lot 4 504 295.
10. Nomination d'un nouveau membre du CCU pour l'année 2015
11. Avis de motion de la présentation d'un règlement visant à établir le quorum du CCU
12. Adoption du deuxième projet de règlement 2015-01 modifiant le règlement de zonage 2009-03
13. Adoption du règlement 2015-02 modifiant le règlement 2009-10 sur les permis et certificats



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

14. Adoption du règlement 2015-03 visant à fixer la limite de vitesse sur la rue Marsolet
15. Avis de motion de la présentation d'un règlement visant à fixer les limites de vitesse sur le territoire de la municipalité
16. Remboursement frais de déplacement
17. Invitation à soumissionner pour la vidange des étangs
18. Mandat pour le dépôt d'une requête en démolition pour les bâtiments dérogatoires au 1460, rue Notre-Dame
19. Autorisation de passage de la course Québec – Montréal le 19 et 20 mai 2015
20. Autorisation de passage Tour CIBC Charles-Bruneau le 9 juillet 2015
21. Varia : _____
22. Période de questions
23. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ unanimement

2015-04-062

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES ASSEMBLÉES DU 2
ET DU 23 MARS 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin
APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

QUE les procès-verbaux des assemblées du 2 et du 23 mars 2015 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉ unanimement

2015-04-063

ADOPTION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 2 mars 2015 pour une somme n'excédant pas 245 542.21 \$.

ADOPTÉ unanimement

Note

RAPPORT DE LA RÉUNION DU CCU DU 24 MARS 2015

Monsieur Sébastien Marchand, fait le compte-rendu de la réunion du CCU du 24 mars 2015



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2015-04-064

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR
MONSIEUR STÉPHANE GAUDET POUR
L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL PAR
L'AJOUT D'UN ABRID'AUTO AVEC UNE MARGE DE RECU
LATÉRALE DU CÔTÉ SUD EST DE 0.7 M AU LIEU DE 2 M ET
UNE SOMME DES MARGES DE 3.17 M AU LIEU DE 6 M SUR
LE LOT 4 504 849 AU 175, RUE JACOB**

CONSIDÉRANT QU'une demande est présentée pour autoriser la construction d'un abri d'auto d'une profondeur de 8.8 m, contigu à au bâtiment résidentiel à une distance de 0.7 m de la limite latérale de terrain au 175 rue Jacob;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation municipale prévoit une marge de recul latérale minimale pour ce type de construction de 2 m et une somme des marges de 6 m;

CONSIDÉRANT QUE les pentes de la toiture de la construction sont inclinées vers l'avant et vers l'arrière de la propriété tout comme pour le bâtiment résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande et recommande que le conseil autorise l'aménagement d'un abri d'auto avec une marge de recul minimum de 1.5 m et une somme des marges de 3 m qui devra être confirmée par un arpenteur géomètre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE la municipalité autorise l'implantation d'un abri d'auto ayant une marge de recul latérale minimale de 1.5 m du côté sud-est et une somme des marges de 3.97 m au 175, rue Jacob aux conditions suivantes :

- L'orientation des pentes de la toiture devra respecter celle montrée au croquis soumis avec la demande
- L'avant-toit ne devra pas excéder 30 cm
- L'abri d'auto ne devra pas comporter de mur ou muret autre que le mur existant de la résidence.
- Le demandeur devra soumettre un plan d'un arpenteur géomètre confirmant la marge de recul du bâtiment.

ADOPTÉ unanimement

2015-04-065

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR
MONSIEUR ROMUALD MARCHAND POUR
L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE PUBLICITAIRE SUR
LE LOT 4 504 269 DANS LES LIMITES DE LA ZONE 210-AF
ALORS QUE L'AFFICHAGE PUBLICITAIRE N'EST
AUTORISÉ QUE DANS LA ZONE 226-AF**

CONSIDÉRANT QU'une demande est présentée pour autoriser l'implantation d'une enseigne commerciale sur le lot 4 504 269 situé dans la zone 210 AF;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

CONSIDÉRANT QUE la réglementation autorise l'affichage commercial uniquement dans les limites de la zone 226-A du règlement de zonage et que la superficie maximale d'une enseigne est de 8 m²;
CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a déjà eu l'autorisation de la municipalité, de la CPTAQ et du MTQ pour implanter une enseigne commerciale et que la structure de support de l'enseigne est toujours sur le terrain;

CONSIDÉRANT les dispositions de la **Loi sur la publicité le long des routes** et des règlements qui en découlent;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande et recommande l'acceptation de la dérogation demandée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin
APPUYÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau

QUE la municipalité de Champlain autorise l'installation d'une enseigne sur le lot 4 504 269 conditionnellement au respect des normes du règlement sur la publicité le long des routes et l'obtention de toutes les autorisations nécessaires auprès du MTQ et à l'engagement du propriétaire à enlever toutes parties de l'enseigne dans les 6 mois de la fin de son utilisation.

ADOPTÉ unanimement

2015-04-066

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR
MONSIEUR DANIEL CARIGNAN POUR AUTORISER
L'EXPLOITATION D'UNE SABLIERE À UNE DISTANCE DE
725 M D'UN PUIS DE CAPTAGE D'EAU AU LIEU DE 1 000 M
SUR LE LOT 4 504 295**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée pour autoriser des activités de prélèvement de sable sur une partie du lot 4 504 295 du cadastre de la paroisse Notre-Dame-de-la-Visitation de Champlain jusqu'à une distance de 725 m d'un puits d'eau potable desservant le réseau municipal alors que la réglementation municipale prévoit une distance de 1 000 m entre un site de prélèvement et un point de captage d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la demande est accompagnée d'un avis d'un hydrogéologue à l'effet que l'exploitation de la sablière projetée à une distance de 725 m d'un puits d'eau potable n'interférera pas sur la qualité ou la quantité de l'eau puisée;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 504 295 est situé à l'intérieur des limites de la zone 212-F et que les activités d'extraction y sont autorisées;

CONSIDÉRANT QUE les documents déposés avec la demande indiquent que le volume total d'extraction estimé est de 129 000 m³ pour une superficie d'environ 2 Ha;

CONSIDÉRANT QUE la capacité annuelle d'extraction projetée de la sablière est d'environ 300 voyages de camions-bennes;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

CONSIDÉRANT QUE l'exploitation d'une sablière doit se faire conformément à la réglementation provinciale et nécessite des autorisations du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande et recommande que le conseil municipal accorde la dérogation demandée et autorise la sablière projetée en fonction d'un volume d'extraction d'environ 300 voyages par année;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE la municipalité de Champlain accorde la dérogation demandée et autorise l'exploitation d'une sablière d'une superficie d'environ 2 Ha sur une partie du lot 4 504 295 à une distance minimale de 725 m du puits P-1 conformément aux documents présentés avec la demande.

ADOPTÉ unanimement

2015-04-067

**NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CCU POUR
L'ANNÉE 2015**

CONSIDÉRANT QUE le règlement constituant le CCU prévoit que le comité peut être constitué de huit (8) membres;

CONSIDÉRANT QUE le comité n'a que six (6) membres et qu'un (1) autre citoyen a signifié son intention de s'y intégrer;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande l'ajout d'un membre supplémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert
APPUYÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau

QUE le conseil nomme monsieur Yves Levasseur à titre de membre du CCU pour l'année 2015;

ADOPTÉ unanimement

Note

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN
RÈGLEMENT VISANT À ÉTABLIR LE QUORUM DU CCU**

Monsieur Sébastien Marchand donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un règlement de modification du règlement visant à établir le quorum du CCU

2015-04-068

**ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT 2015-01
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-03**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire modifier son règlement de zonage afin d'agrandir la zone 121-R et d'y restreindre les usages résidentiels aux habitations unifamiliales et bifamiliales ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 123 et suivants de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement de modification a fait l'objet d'une consultation publique au cours de laquelle aucune demande de modification n'a été faite ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand
APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

Que le deuxième projet de règlement de modification du règlement de zonage dont le texte est le suivant soit adopté et qu'un avis de l'adoption du présent projet de règlement soit transmis à la MRC les Chenaux :

1. Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage». Il porte le numéro 2015-01.

2. Objet du règlement

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2009-03. Il a pour objet d'agrandir la zone 121-R afin d'y restreindre les usages résidentiels aux habitations unifamiliales et bi familiales.

3. Agrandissement de la zone 121-R

Le plan de zonage 2009-03 est modifié afin d'agrandir la zone 121-R en y incluant le lot 5 583 729 ainsi qu'une partie des lots 4 505 433 et 4 505 434. La zone 120-CR est réduite en conséquence.

Le plan de zonage 2015-01, annexé au présent règlement, illustre la nouvelle délimitation des zones 121-R et 120-CR.

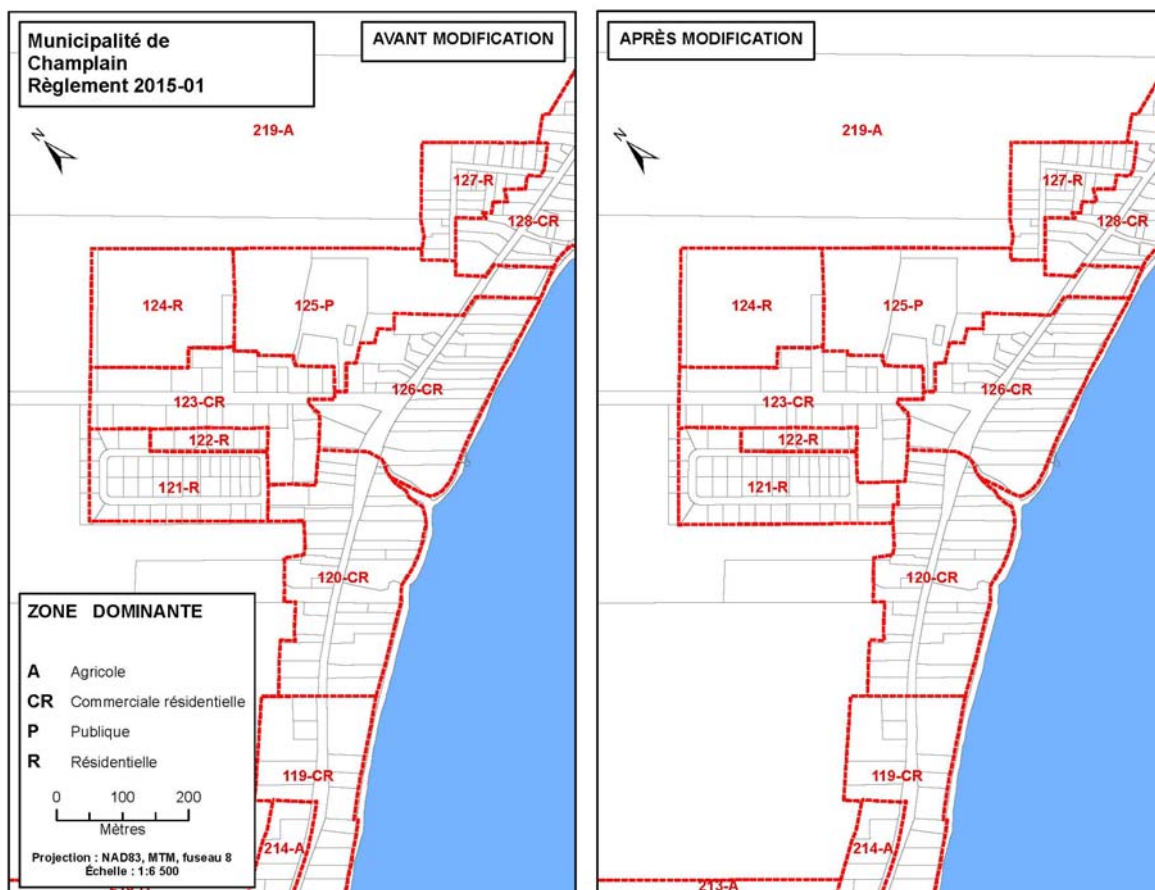
4. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ unanimement



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain



2015-04-069

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2015-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-10 SUR LES PERMIS ET CERTIFICAT

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 119 de la Loi permettant au conseil municipal d'adopter un règlement permettant de prescrire les plans et documents qui doivent être soumis par le requérant à l'appui de sa demande de permis ou de certificat;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné le 3 mars 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE le conseil adopte le règlement 2015-02 par lequel il est décrété ce qui suit :

Article 1 Nom du règlement

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats. Il porte le numéro 2015-02.

Article 2 Objet du règlement

Le présent règlement modifie le règlement sur les permis et certificat numéro 2009-10. Il a pour objet de modifier les dispositions relatives aux documents et renseignements requis pour une demande de certificat d'autorisation concernant l'aménagement d'une installation de prélèvement d'eau ou d'un système de géothermie.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

Article 3 Obligation d'un certificat d'autorisation

Le onzième paragraphe du premier alinéa de l'article 6.1 est remplacé par le suivant :

- . l'implantation et le remplacement d'une installation de prélèvement d'eau ou d'un système de géothermie ainsi que l'approfondissement d'un puits, sa fracturation ou son scellement;

Article 4 Documents et renseignements spécifiques pour certains certificats d'autorisation

Le premier paragraphe, incluant ses sous-paragraphe, du premier alinéa de l'article 6.3 sont remplacés par les suivants :

- . l'implantation et le remplacement d'une installation de prélèvement d'eau ou d'un système de géothermie ainsi que l'approfondissement d'un puits, sa fracturation ou son scellement :
 - . la localisation de l'installation de prélèvement d'eau ou du système de géothermie et sa distance par rapport à un système étanche de traitement des eaux usées, un système non étanche de traitement des eaux usées, une installation d'élevage, une cour d'exercice, un ouvrage de stockage de déjections animales, une parcelle en culture, un pâturage, une aire de compostage et des terrains où s'exerce l'exploitation d'un cimetière;
 - . la localisation, s'il y a lieu, d'une zone à risque d'inondation de récurrence 20 ans dans le cas d'une installation de prélèvement d'eau et celle de récurrence 100 ans dans le cas d'un système de géothermie;
 - . la description des mesures mises en place lors des travaux, visant à minimiser l'érosion des rives et la coupe de végétation, à limiter les interventions sur le littoral et l'apport de sédiments dans un lac ou un cours d'eau ainsi qu'à prévenir toute contamination des eaux et toute détérioration du milieu;
 - . un rapport, fait par celui qui a réalisé les travaux ou par le professionnel qui en a supervisé les travaux, remis dans les 30 jours suivant la fin des travaux, attestant leur conformité aux normes du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.

Article 5 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2015-04-070

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2015-03 VISANT À FIXER LA
LIMITE DE VITESSE SUR LA RUE MARSOLET**

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 626 et suivants du code de la Sécurité routière permettent à une municipalité de fixer la limite de vitesse minimale et maximale des véhicules routiers sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de la présentation du présent règlement a été donné le 3 novembre 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE le règlement 2015-03 soit adopté et qu'il est par ce règlement décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement porte le numéro 2015-03 et le titre «Règlement visant à fixer la limite de vitesse sur la rue Marsolet»

ARTICLE 2

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse supérieure à celle prescrite tel que précisé à l'annexe A.

ARTICLE 3

Une signalisation appropriée sera installée sur la route concernée.

ARTICLE 4

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du code de la Sécurité routière.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur 90 jours après son adoption à moins d'avoir fait l'objet d'un désaveu du ministre des Transports du Québec publié à la Gazette officielle du Québec

ADOPTÉ unanimement

ANNEXE A

RUE MARSOLET

La vitesse maximale des véhicules routiers sur la rue Marsolet est fixée à 30 kilomètres heure sur toute sa longueur.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain



Note

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT VISANT À FIXER LES LIMITES DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Madame Jocelyne Poirier donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un règlement de modification du règlement visant à établir le quorum du CCU

2015-04-071

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE la municipalité de Champlain rembourse, pour l'année 2015, les frais suivants à un élu ou employé qui doit, dans le cadre de ses fonctions, séjourner à l'extérieur de la Municipalité et que le déplacement est dûment autorisé.

QUE les remboursements se font sur présentation d'une facture. Les montants remboursés sont ceux indiqués sur la facture jusqu'au maximum indiqués ci-après :

Déjeuner : 15 \$
Dîner : 20 \$



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

Souper : 25 \$

QU'un montant de 0,45 \$ par kilomètre parcouru est remboursé lorsqu'un employé ou un élu utilise son véhicule automobile pour effectuer un déplacement.

QUE l'hébergement est remboursé selon le taux de base en vigueur pour l'établissement hôtelier autorisé.

ADOPTÉ unanimement

2015-04-072

**INVITATION À SOUMISSIONNER POUR LA VIDANGE DES
ÉTANGS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain doit faire faire des travaux de vidange et de disposition des boues de ses bassins d'épuration et qu'elle entend procéder par invitation à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE monsieur François Poulin ing. a obtenu un mandat pour les travaux de préparation de suivi du processus d'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE la municipalité de Champlain procède à un appel d'offres par voie d'invitation à soumissionner pour les travaux de vidange et la disposition des boues de ses bassins d'épurations des eaux et mandate monsieur François Poulin pour le suivi du processus de soumission.

ADOPTÉ unanimement

2015-04-073

**MANDAT POUR LE DÉPÔT D'UNE REQUÊTE EN
DÉMOLITION POUR LES BÂTIMENTS DÉROGATOIRES AU
1460, RUE NOTRE-DAME**

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire du 1460, rue Notre-Dame a obtenu une dérogation pour la construction d'un bâtiment accessoire en remplacement d'une remise existante sur sa propriété;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés au 1460, rue Notre-Dame ne sont pas conformes à l'autorisation accordée par dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a été avisé de corriger la situation et que les travaux de correction n'ont toujours pas été réalisés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE la municipalité de Champlain mandate Me André Lemay du cabinet Tremblay, Bois, Mignault, Lemay pour la présentation d'une requête en Cour supérieure visant à faire ordonner la démolition des bâtiments dérogatoires au 1460, rue Notre-Dame à Champlain, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme..



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

ADOPTÉ unanimement

2015-04-074

**AUTORISATION DE PASSAGE DE LA COURSE QUÉBEC –
MONTRÉAL LE 19 ET 20 MAI 2015**

CONSIDÉRANT QUE la Course Québec-Montréal, doit emprunter la route 138 à travers la municipalité de Champlain le 19 et 20 mai prochain ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain appuie la tenue de cet événement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE la Municipalité de Champlain autorise le passage de la Grande Course Québec-Montréal le 19 et 20 mai prochain.

ADOPTÉ unanimement

2015-04-075

**AUTORISATION DE PASSAGE DU TOUR CIBC CHARLES
BRUNEAU LE 9 JUILLET 2015**

CONSIDÉRANT QUE le Tour CIBC Charles Bruneau, doit emprunter la route 138 à travers la municipalité de Champlain le 9 juillet prochain ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain appuie la tenue de cet événement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

QUE la Municipalité de Champlain autorise le passage du Tour CIBC Charles Bruneau le 9 juillet prochain.

ADOPTÉ unanimement

2015-04-076

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉ PAR :

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Guy Simon, maire

Jean Houde, secrétaire-trésorier

ASSEMBLÉE DU 7 AVRIL 2015
MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN
COMPTES PAYÉS AU COURS DU MOIS DE MARS 2015

Caisse du sud des Chenaux	13 443.57	rémun.employés
Caisse du sud des Chenaux	4 107.35	rémunération conseil et biblio
RREMQ	3 028.52	régime de retraite
Centre Bureautique	227.65	location photocopieur
Bell	627.58	
Bell Cellulaire	270.48	
Hydro- Québec	14 185.92	
visa	60.00	internet comité culturel
SAAQ	6 028.10	immatriculations
Association de soccer des Chenaux	375.00	sub. 2014
Association des chefs pompiers	801.38	congrès 2015
Michel Boisvert	500.00	don pétanque 2015
La Capitale Ass	2 015.25	ass. Collective
Ministère du revenu	169.32	ajustement RRQ
Petite caisse mun.	25.00	
Société canadienne des postes	123.16	bulletin avril 2015
TOTAL	<u>45 988.28</u>	

COMPTES À PAYER AVRIL

Accessoires d'auto Leblanc	51.83	lave glace + savon
Akifer	4 369.05	compilation et rédaction de rapport
Alarmes mauriciennes	220.75	centrale d'alarme 2015
Atelier S.Lefebvre	159.65	réparation pompe à feu
Biolab	696.88	analyses
Bureau en gros	810.30	fournitures de bureau
Café trèfle d'or	167.40	café
Caisse du sud des Chenaux	12 632.03	déductions à la source
Canac	66.20	pince-monseigneur
Centre bureautique	1 000.70	agrafes + utilisation copieur
CARRA	777.38	régime de retraite
Carrières Trois-Rivières	197.51	gravier
Chauffage P.Gausselin	2 514.03	carburant
Chemin de fer Québec-Gatineau	550.00	entretien passages à niveau
Excavation Bolduc inc.	44 674.69	décompte final - rue Jacob
Excavation René chorel	154.84	transport de gravier

Comm.scol.chemin du Roy	50.59	système téléphonique - Biblio
Coop Univert	246.39	
CRSBP	30.78	reliures
CSST	186.66	ajust.2014
Déneigement Ricard	4 304.20	déneigement
Dépanneur Le Relais	363.37	carburant pompiers- Batiscan
Duchesne Jocelyn	2 384.56	entretien pistes de ski + meuble biblio
Duchesne Jocelyne	77.76	déplacement + interrurbains culture
Eddynet	529.57	brosses à balai mécanique
EFG excavation	10 025.82	déneigement
Emballages Bettez	97.21	produits d'entretien - Centre
EMCO	1 128.44	pièces d'entretien - Réseau
Les Forages LBM	3 530.14	forage puits P-1
Garage Poirier	239.76	changement huile - Chevrolet
Groupe CLR	326.30	location télépages
Groupe Lafrenière tracteurs	322.49	joystick Kubota
Groupe Ultima	511.00	ajustement assurances générales
Houde Jean	578.25	déplacements
HyMec	82.15	remplacer rotule/tige de cylindre
La Capital	2 015.25	assurance collective
Laganière Daniel	12.01	agrafes - Galerie
Le Blanc Mireille	137.01	déplacement + Galerie
Le Nouvelliste	365.62	cahier spécial MRC
Location/excavation Sylvain Mongrain	1 509.05	dégel d'aqueduc
Marc Gariépy nettoyeur	45.99	nettoyage de nappes
MEI assainissement	747.34	programm.panneau - Jacob
MRC des Chenaux	79 201.00	2e vers. Quote-part
Municipalité de Ste-Anne	2 160.00	inscr.hockey mineur + cpa
Neksys	356.14	entretien puits #2
Pneus S.L. inc.	52.89	réparation pneu Kubota
Rogers	195.03	télémetrie
SCFP	124.11	
Services des Loisirs	9 625.00	2e vers.subvention
Services techniques incendies	223.92	cagoules - pompiers
Syndicat can.de la fonction publique	94.92	
Ville de Trois-Rivières	7 214.03	achat d'eau
Pompiers	878.96	
Premiers répondants	536.98	
TOTAL	<u>199 553.93</u>	



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 11 MAI 2015
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 19 H 30**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Sébastien Marchand
- Madame Jocelyne Poirier
- Monsieur Yvon Sauvageau
- Monsieur Paul-Arthur Hamelin
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Claude Boisvert

réunis sous la présidence de monsieur Guy Simon, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2015-05-090

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Contrat pour la démolition d'un bâtiment au 957, rue Notre-Dame
4. Entente intermunicipale relative au déploiement automatique des ressources en sécurité incendie et à l'entraide mutuelle en cas d'incendie
5. Demande de modification du règlement de zonage
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ unanimement

2015-05-091

**CONTRAT POUR LA DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT AU
957, RUE NOTRE-DAME**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire faire démolir un bâtiment et ses fondations situés entre le Centre du Tricentenaire et l'entrepôt de la municipalité sur le lot 4 502 998 et faire remettre en état le terrain;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité exige que les travaux soient réalisés de façon sécuritaire, compte tenu de la proximité de l'école et du parc public adjacent, conformément aux exigences des lois et règlements régissant ce type de travaux avant le 29 mai 2015;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a reçu des offres pour la réalisation des travaux de démolition et de remise en état du terrain ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE le mandat de démolition du bâtiment et ses fondations situés entre le Centre du Tricentenaire et l'entrepôt de la municipalité sur le lot 4 502 998 soit accordé à monsieur Donald Chauvette en contrepartie d'un montant de 4 450 \$, aux conditions suivantes :

- Le mandataire devra avoir terminé les travaux avant le 29 mai 2015
- Les travaux et la disposition des matériaux devront être réalisés selon les règles de l'art et conformément aux lois et règlements régissant ces travaux;
- L'aire des travaux devra être sécurisée.
- Un cautionnement de 50 % du coût des travaux devra être versé à la Municipalité de Champlain à titre de garantie d'exécution avant le début des travaux.

ADOPTÉ à la majorité

2015-05-092

ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU DÉPLOIEMENT AUTOMATIQUE DES RESSOURCES EN SÉCURITÉ INCENDIE ET À L'ENTRAIDE MUTUELLE EN CAS D'INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE l'article 34 du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en incendie de la municipalité régionale de comté des Chenaux requiert de revoir les procédures de mobilisation des ressources humaines et matérielles en tenant compte notamment de la catégorie de risques et des particularités du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 de ce plan prévoit la rédaction ou la révision des ententes intermunicipales existantes afin d'assurer un déploiement des ressources conformes aux objectifs;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs démarches ont été réalisées auprès des directeurs des services de sécurité incendie pour l'élaboration du contenu d'une entente et la recommandation du comité de sécurité incendie de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a pris connaissance d'un projet d'entente pour la mise en œuvre du déploiement automatique des ressources et a donné antérieurement son accord de principe;

IL EST PROPOSÉ PAR : Paul-Arthur Hamelin
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la municipalité de Champlain approuve le contenu de l'entente intitulée « Entente relative au déploiement automatique des ressources en sécurité incendie et à l'entraide mutuelle en matière d'incendie » soumise par la MRC des Chenaux pour faire partie intégrante de la présente comme s'il était ici au long reproduit;

QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient et sont par la présente autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

ADOPTÉ unanimement

2015-05-093

DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

CONSIDÉRANT QU'une demande est présentée pour autoriser les habitations de type maison mobile pour le logement d'ouvriers agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation municipale prévoit que les maisons mobiles ne sont autorisées que dans les limites de la zone 104-R du règlement de zonage 2009-03;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal n'estime pas que l'implantation de maisons mobiles dans les zones agricoles amène une amélioration du parc immobilier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

APPUYÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau

QUE la municipalité ne donne pas suite à la demande de modification de la réglementation visant à autoriser l'installation de maisons mobiles dans les zones agricoles.

ADOPTÉ unanimement

2015-05-094

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Guy Simon, maire

Jean Houde, secrétaire-trésorier



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 1^{ER} JUIN 2015
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 H**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Sébastien Marchand
- Madame Jocelyne Poirier
- Monsieur Yvon Sauvageau
- Monsieur Paul-Arthur Hamelin
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Claude Boisvert

réunis sous la présidence de monsieur Guy Simon, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2015-06-095

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions
4. Adoption des procès verbaux du 4 et du 11 mai 2015
5. Adoption des comptes.
6. Compte-rendu de la réunion du CCU du 19 mai 2015
7. Demande de dérogation mineure pour autoriser l'agrandissement d'un bâtiment principal avec une marge de recul latérale de moins de 2 m et une somme des marges de moins de 6 m au 630, rue Notre-Dame sur le lot 4 504 664
8. Adoption du règlement 2015-05 visant à modifier le règlement 93-03 constituant un comité consultatif d'urbanisme
9. Entretien des bassins de rétention du projet CJR
10. Mandat de présentation de la demande du CA au MDDECC pour l'aménagement d'un puits d'eau potable
11. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
12. Cession d'une partie du lot 4 502 981 (Parc aînés)
13. Demande de désignation à titre de célébrant pour un mariage civil
14. Désistement d'abattoir Champlain dans le dossier numéro 400-17-002916-126
15. Avis de motion de la présentation d'un règlement visant à modifier le règlement 98-04 pour interdire le stationnement sur le Quai entre 23 h et 5 h
16. Acquisition de calendriers d'Appartenance Mauricie
17. Autorisation de passage Défi La Tête la Première le 21 juin 2015
18. Demande Resto-pub Manoir Antic : Sclérose en plaques
19. Demande Fonds communautaire des Chenaux : service «Sacs d'école»
20. Varia :
21. Période de questions



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

22. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ unanimement

2015-06-096

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU 4
ET DU 11 MAI 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE les procès-verbaux des assemblées du 4 et du 11 mai 2015 soient adoptés tels que présentés, avec une modification à la résolution 2015-05-088 du 4 mai 2015 de remplacer *taxes incluses par taxes non-incluses*

ADOPTÉ unanimement

2015-06-097

ADOPTION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau
APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 1^{er} juin 2015 pour une somme n'excédant pas 310 808.73 \$.

ADOPTÉ unanimement

Note

RAPPORT DE LA RÉUNION DU CCU DU 19 MAI 2015

Monsieur Sébastien Marchand, fait le compte-rendu de la réunion du CCU du 19 mai 2015.

Note

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR AUTORISER
L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL AVEC
UNE MARGE DE REcul LATÉRALE DE MOINS DE 2 M ET
UNE SOMME DES MARGES DE MOINS DE 6 M AU 630, RUE
NOTRE-DAME SUR LE LOT 4 504 664**

Le comité d'urbanisme n'ayant pas fait de recommandation, le sujet est reporté à une prochaine assemblée.

2015-06-098

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2015-05 VISANT À MODIFIER
LE RÈGLEMENT 98-03 CONSTITUANT UN COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 146 de la loi sur l'aménagement de l'urbanisme (L.r.q. A-19.1) permet au conseil de fixer le nombre de membres du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de l'assemblée du conseil municipal du 7 avril 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

De décréter et statuer ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1 – TITRE ET NUMÉRO DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le numéro 2015-05 et porte le titre de règlement de modification du règlement 93-03 constituant un comité consultatif d'urbanisme.

ARTICLE 2 – MODIFICATION

L'article 7 du règlement 93-03 et modifié par l'ajout d'un 2^e alinéa dont le texte est le suivant :

«Le quorum des séances du comité est établi à 50 % des membres nommés».

Les autres dispositions du règlement 93-03 demeurant inchangées.

ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ unanimement

2015-06-099

ENTRETIEN DES BASSINS DE RÉTENTION DU PROJET CJR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain et Développement CJR inc ont signé une entente de cession des infrastructures prévue au développement C.J.R. inc. décrites dans les documents préparés par Roy Vézina associés (RVA : 13- 719) et joints à l'entente;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit un système d'égout pluvial comprenant un bassin de rétention;

CONSIDÉRANT QU'un programme d'entretien du réseau d'égout pluvial est décrit au rapport technique;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau

APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE la municipalité de Champlain s'engage à entretenir et à tenir un registre d'exploitation des pratiques de gestion des eaux pluviales tel que proposé au rapport technique du développement C.J.R. (RVA : 13-719).

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2015-06-100

**MANDAT DE PRÉSENTATION DE LA DEMANDE DU CA AU
MDDECC POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PUIS D'EAU
POTABLE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire procéder à l'aménagement et l'exploitation d'un nouveau puits d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus nécessitent l'obtention d'un certificat d'autorisation du MDDELCC;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE la municipalité de Champlain mandate Pluritec inc. pour la représenter auprès du MDDELCC dans le cadre de la démarche pour l'obtention du certificat d'autorisation requis pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un puits d'eau potable et son exploitation.

ADOPTÉ unanimement

2015-06-101

**PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU
ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)**

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) permet le financement de certains travaux sur le réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire entreprendre des travaux d'amélioration de son réseau routier municipal d'une valeur de 36 000 \$ dont la majorité est éligible au PAARRM sur les rues suivantes :

- Route Ste-Marie
- Rang Ste-Marie
- Route Carignan
- Rue Jacob
- Rang St-Pierre
- Rue Marsolet

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QU'une demande pour l'obtention d'une subvention d'un montant de 36 000 \$ dans le cadre du PAARRM soit faite au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration de son réseau routier conforme aux exigences du programme.

ADOPTÉ unanimement

2015-06-102

CESSION D'UNE PARTIE DU LOT 4 502 981 (PARC AINES)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain s'est engagée à céder une partie du lot 4 502 981 à monsieur Jocelyn Duchesne par sa résolution # 2014-11-169;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

CONSIDÉRANT QUE la portion de terrain à être cédé a fait l'objet d'une description technique par monsieur Christian Francoeur arpenteur-géomètre et a une dimension de 102,8 m²;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation du terrain à céder a une valeur de 2 716.90 \$ au prorata de l'évaluation municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE la municipalité de Champlain cède à monsieur Jocelyn Duchesne une superficie de 102.8 m² de terrain en contrepartie d'un montant de 2 716.90 \$, tous les frais étant à la charge de l'acheteur le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document nécessaire à la conclusion de la transaction.

ADOPTÉ unanimement

2015-06-103

**DEMANDE DE DÉSIGNATION À TITRE DE CÉLÉBRANT
POUR UN MARIAGE CIVIL**

ATTENDU l'adoption du Projet de loi n^o 84, Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation sanctionnée le 8 juin 2002 ;

ATTENDU QUE ce projet de loi permet de demander à la ministre de la Justice que soient désignés compétents pour célébrer des mariages et des unions civiles les maires, les membres de conseils municipaux ou de conseils d'arrondissements et les fonctionnaires municipaux ;

ATTENDU QUE la municipalité de Champlain a reçu une demande pour la célébration de mariages ou d'unions civiles ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

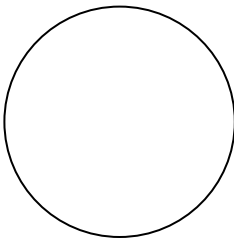
QUE la municipalité de Champlain demande à la ministre de la Justice de désigner le maire de la municipalité de Champlain, monsieur Guy Simon célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉ unanimement

2015-06-104

**DÉSISTEMENT D'ABATTOIR CHAMPLAIN DANS LE
DOSSIER NUMÉRO 400-17-002916-126**

CONSIDÉRANT QU'Abattoir Champlain inc. a intenté un recours judiciaire devant la Cour supérieure, dans le dossier no 400-17-002916-126, contre la Municipalité de Champlain pour faire déclarer qu'elle détient des droits acquis pour l'exploitation d'un abattoir et des activités connexes sur l'immeuble situé au 897, rue Notre-Dame à Champlain;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

CONSIDÉRANT QU'un procès devait avoir lieu pour entendre la cause, et ce, du 13 au 15 mai 2015, au Palais de justice de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT QU'Abattoir Champlain inc. a proposé de se désister de son recours en contrepartie de la renonciation de la part de la Municipalité à lui réclamer les frais judiciaires afférents;

CONSIDÉRANT la lettre du procureur d'Abattoir Champlain inc. en date du 12 mai 2015, adressée aux procureurs de la Municipalité, dont copie est annexée à la présente résolution et en fait partie, à l'effet qu'Abattoir Champlain « *n'a pas l'intention d'intenter un nouveau recours contre la Municipalité, afin de faire déclarer que son immeuble situé au 897, rue Notre-Dame dans la Municipalité de Champlain, bénéficie de droits acquis à l'exploitation d'un abattoir* »;

CONSIDÉRANT QUE la résolution d'Abattoir Champlain inc., datée du 14 mai 2015, dont copie est annexée à la présente résolution et en fait partie, mandatant son procureur, Me Marc-Alexandre Girard, à signer pour elle et à son compte le formulaire de désistement sans frais.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE le conseil municipal de Champlain accepte le désistement sans frais d'Abattoir Champlain inc. dans le dossier no 400-17-002916-126;

QUE le conseil autorise le maire et le secrétaire-trésorier à signer le formulaire de désistement sans frais.

ADOPTÉ unanimement

Note

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN
RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT 98-04
POUR INTERDIRE LE STATIONNEMENT SUR LE QUAI
ENTRE 23 H ET 5 H**

Monsieur Yvon Sauvageau donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un règlement visant à modifier le règlement 98-04 pour interdire le stationnement sur le quai entre 23 h et 5 h.

2015-06-105

**ACQUISITION DE CALENDRIERS D'APPARTENANCE
MAURICIE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand
APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

QU'une contribution financière d'un montant de 50 \$ soit accordée à Appartenance Mauricie pour l'achat de cinq (5) calendriers historiques 2016.

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2015-06-106

**AUTORISATION DE PASSAGE DÉFI LA TÊTE LA PREMIÈRE
LE 21 JUIN 2015**

CONSIDÉRANT QUE Le Défi Tête la Première, doit emprunter la route 138 à travers la municipalité de Champlain le 21 juin prochain ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain appuie la tenue de cet événement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE la Municipalité de Champlain autorise le passage du Défi la Tête la Première le 21 juin 2015.

ADOPTÉ unanimement

2015-06-107

**DEMANDE RESTO-PUB MANOIR ANTIC : SCLÉROSE EN
PLAQUES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE la municipalité accorde une contribution d'un montant de 50 \$ au Resto-Pub Manoir Antic pour l'organisation d'un tournoi de golf au profit de l'association pour la sclérose en plaques.

ADOPTÉ unanimement

2015-06-108

**SOUTIEN FINANCIER AU FONDS COMMUNAUTAIRE DES
CHENAUX POUR LE SERVICE « SACS D'ÉCOLE »**

CONSIDÉRANT QUE le Fonds communautaire des Chenaux demande un soutien financier pour le projet « Sacs d'école » qui vient en aide aux familles à faible revenu ;

CONSIDÉRANT QUE des familles de Champlain ont bénéficié de ce soutien financier ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE la municipalité de Champlain contribue au projet « Sacs d'école » en versant au Fonds communautaire des Chenaux un montant de 200 \$.

ADOPTÉ unanimement

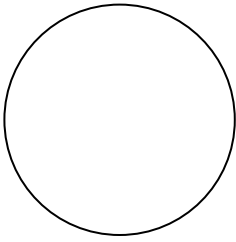
2015-06-109

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert
APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

Guy Simon, maire

Jean Houde, secrétaire-trésorier

ASSEMBLÉE DU 1ER JUIN 2015
MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN
COMPTES PAYÉS AU COURS DU MOIS DE MAI 2015

Caisse du sud des Chenaux	17 832.81	rémun.employés
Caisse du sud des Chenaux	4 007.35	rémunération conseil et biblio
RREMQ	3 051.40	régime de retraite
Centre Bureautique	227.65	location photocopieur
Bell cellulaire	270.48	
Hydro- Québec	6 425.96	
visa	50.00	don
Centre d'action bénévole	250.00	contribution financière 2015
9279-7778 Québec Inc	13.72	remboursement de taxes
Paré Lisette	27.13	remboursement de taxes
Duchesne Josée & Turcotte Jean	1 500.00	subv.développement résidentiel
Désilets Normand & Poirier Céline	1 500.00	subv.développement résidentiel
Lévesque Jean-François	1 500.00	subv.développement résidentiel
Sessler Martel Axel	1 500.00	subv.développement résidentiel
Després Alain	30.00	remb. Clé quai
Caisse du sud des Chenaux	49.60	ajustement déd.à la source
La Capitale assurances	2 015.25	assurance collective
Société canadienne de postes	123.72	bulletin juin 2015
Société canadienne de postes	833.57	timbres
	-	
TOTAL	<u>41 208.64</u>	

COMPTES À PAYER JUIN

Accessoires d'auto Leblanc	333.91	gants, brosse, bougies...
Akifer	3 881.91	réfection puits P-1
Association québécoise d'urbanisme	557.63	adhésion 2015
Atelier D.Lefebvre	94.91	entr.équipements d'incendie
Biolab	879.10	analyses
Brault Maxtech	372.52	lampes UV
Bureau en gros	316.97	papier à copieur
Caisse du sud des Chenaux	14 688.29	déductions à la sources
CARRA	845.90	régime de retraite
Centre bureautique	1 024.70	utilisation copieur
Chauffage P.Gausselin	846.92	diesel
Chauvette Donald	4 450.00	démolition balance - Coop
Chemins de fer Québec Gatineau	550.00	entretien passages à niveau

Cimentier Steeve Dumas	689.85	fossé rue Marsolet
Comm.Scolaire Ch.du Roy	25.29	système téléphonique - biblio
Cooke service mobile	394.94	serrures nouvelles portes - Centre
Coop	148.73	
Corp.transport adapté	1 994.00	2e vers.quote-part
CRSBP	36.33	étiquettes, affiches - biblio
Educ Expert	7 864.29	formation pompier1 section 2
Emballages Bettez	118.16	produit d'entretien - Centre
Entrprises Trema	2 193.72	balayage des rues
Environnement MCM	206.96	assistance rapport de débordement - eaux usées
Excavation Pronovost Godin	2 012.06	location niveleuse
Forages LBM	6 730.92	forages puits P-1
Garage Poirier et fils	1 638.18	réparation, install.et achat pneus chevr.2009
General Bearing Service	6.07	joint d'étanchéité - kubota
Gestion Parasitaire L'Heureux	402.41	contrôle des araignées - bureau et Centre
Groupe Lafrenière tracteurs	340.85	lames et pièces tondeuse Kubota
Hydro Québec	165.56	luminaire boul. Visitation
Locaton Sauvageau	579.13	location camion
Mallette	9 830.37	honoraires de vérification 2014
Ministère du Revenu	2 093.74	tps et tvq à payer
Ministre des Finances	86 115.00	Sûreté du Québec - 1er vers.
MRC des Chenaux	79 401.76	3e vers.quote-part + banque informatique
Municipalité de Batiscan	1 751.35	service d'entraide - incendie
Outibo	18.11	clés allen
Pierre DuSault Transport	402.42	pelle pour fuite d'eau et aérateur aux étangs
Pintal Benoit	2 120.00	1er vers.entretien des fleurs
Poirier Guy	138.24	radio 1er répondants
Pompes à eau Launier et Fils	1 873.69	pompes à bulles - Puits
Protection Incendie CFS	129.94	recharge de poudre
R.Beaudoin électrique	1 418.17	install.prises - panneaux mobiles
Remorquage Guilbert	109.23	remorquage camion chevrolet
Renaud-Bray	1 031.00	livres - Bibliothèque
Rogers	79.12	téléométrie
SCFP	200.10	cotisations syndicales
Service des loisirs	9 625.00	3e vers. Subvention
Services techniques incendies	912.33	recharge de poudre - feu au site d'enfouissement
Syndicat canadien de la fonction publ	153.02	cotisations syndicales
Tremblay Bois Mignault Lemay	10 505.06	serv.juridiques abattoir, dérogation mineure, 1re ligne
United Rentals Location	234.55	peinture terrain soccer
Veolia water technologies	3 152.00	analyseur d'oxygène

Ville de Trois-Rivières	11.79	balance sur facture d'achat d'eau
Westburne Québec	39.09	ampoules pour boîte électrique
Wolseley Canada	59.89	manchons - entretien réseau
Xylem Canada	682.92	relais de surveillance - étangs
Pompiers	2 692.39	
Premiers répondants	429.60	
	<hr/>	
TOTAL	<u>269 600.09</u>	



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 6 JUILLET 2015
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 H**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Sébastien Marchand
- Madame Jocelyne Poirier
- Monsieur Yvon Sauvageau
- Monsieur Paul-Arthur Hamelin
- Madame Mireille Le Blanc

ABSENT :

- Monsieur Claude Boisvert

réunis sous la présidence de monsieur Guy Simon, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2015-07-110

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal du 1^{er} juin 2015
5. Adoption des comptes.
6. Compte-rendu de la réunion du CCU du 22 juin 2015
7. Autorisation d'affichage pour 1230, rue Notre-Dame
8. Demande de congé sans solde présentée par monsieur Martin Lessard
9. Adoption du règlement 2015-06 visant à modifier le règlement 98-04 pour interdire le stationnement sur le Quai entre 23 h et 5 h
10. Acquisition de matériel pour le service incendie
11. Autorisation de passage Granfondo du 9 août 2015
12. Varia : Rémunération des pompiers
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ unanimement

2015-07-111

ADOPTION DE L'ASSEMBLÉE DU 1^{ER} JUIN 2015

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} juin 2015 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2015-07-112

ADOPTION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 6 juillet 2015 pour une somme n'excédant pas 143 418.42 \$.

ADOPTÉ unanimement

Note

RAPPORT DE LA RÉUNION DU CCU DU 22 JUIN 2015

Monsieur Sébastien Marchand, fait le compte-rendu de la réunion du CCU du 22 juin 2015.

2015-07-113

AUTORISATION D’AFFICHAGE POUR LE 1230, RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QU'une demande est présentée pour autoriser l'installation d'une enseigne commerciale visant à annoncer un atelier de formation au 1230 rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QU'un atelier de formation est autorisé comme usage accessoire au 1230, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE la demande est accompagnée d'un croquis indiquant les formes, la dimension et les couleurs de l'enseigne projetée ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande et rencontré les demandeurs;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande que l'enseigne projetée soit autorisée à la condition que les dimensions de la partie centrale soient de 1 m de hauteur et 0.6 m de largeur.

CONSIDÉRANT QUE le comité et le conseil jugent que l'enseigne projetée répond aux objectifs du règlement sur les PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

Que le conseil municipal autorise l'implantation d'une enseigne conforme aux croquis soumis en appui à la demande et dont la taille de la partie centrale serait portée à une hauteur de 1 m et la largeur à 0.6 m au 1230, rue Notre-Dame.

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2015-07-114

**DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE PRÉSENTÉE PAR
MONSIEUR MARTIN LESSARD**

CONSIDÉRANT QU'une demande de congé sans solde a été présentée par monsieur Martin Lessard pour les semaines du 19-07-2015 au 09-08-2015;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte aussi sur la prise de vacances du 09-08-2015 au 06-09-2015 et du 13-12-2015 au 20-12-2015;

II EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE la municipalité autorise le congé sans solde et la prise de vacances demandés.

ADOPTÉ unanimement

2015-07-115

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2015-06 VISANT À MODIFIER
LE RÈGLEMENT 98-04 POUR INTERDIRE LE
STATIONNEMENT SUR LE QUAI DE 23 H À 5 H**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain a adopté un règlement sur le stationnement ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de l'assemblée du 1^{er} juin 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau
APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

QUE le règlement de modification du règlement 98-04 soit adopté et qu'il est édicté par ce règlement ce qui suit :

Article 1 TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement s'intitule **Règlement de modification 2015-06 du règlement 98-04 sur le stationnement applicable par la Sûreté du Québec.**

Article 2 MODIFICATIONS

L'article 6 du règlement 98-04 est modifié par le retrait des mots «ne s'applique pas» à la fin du texte:

L'annexe B du présent règlement et jointe au règlement 98-04 pour en faire partie intégrante

Article 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

ANNEXE B

LIEU	PÉRIODE
Le quai et les terrains publics adjacents	De 23 h à 5 h

2015-07-116

ACQUISITION DE MATÉRIEL POUR LE SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire l'acquisition de boyaux pour équiper l'autopompe du service incendie;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été faites auprès de deux (2) fournisseurs et que la meilleure offre a été présentée par STIP inc. pour un montant de 9177.88 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE la municipalité de Champlain procède à l'acquisition de boyaux et d'un diviseur chez STIP inc.

ADOPTÉ unanimement

2015-07-117

AUTORISATION DE PASSAGE GRANFONDO DU 9 AOÛT 2015

CONSIDÉRANT QUE le Grandfondo Garneau-Québec emprunter la route 138 à travers la municipalité de Champlain le dimanche 9 août 2015 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain appuie la tenue de cet événement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la Municipalité de Champlain autorise le passage du Grandfondo Garneau-Québec le dimanche 9 août 2015.

ADOPTÉ unanimement

2015-07-118

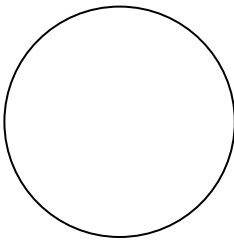
RÉMUNÉRATION DES POMPIERS

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'effectuer une vérification hebdomadaire des équipements incendie;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la brigade incendie font l'inspection des équipements dans le cadre de pratiques ou des appels d'intervention ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QU'une rémunération d'un montant de 30 \$ soit versée à chacun des membres du service incendie pour les inspections du matériel incendie



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

qui ne sont pas réalisées dans le cadre de pratiques ou suite à des interventions.

ADOPTÉ unanimement

2015-07-119

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Guy Simon, maire

Jean Houde, secrétaire-trésorier

ASSEMBLÉE DU 6 JUILLET 2015
MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN
COMPTES PAYÉS AU COURS DU MOIS DE JUIN 2015

Caisse du sud des Chenaux	15 676.17	rémun.employés
Caisse du sud des Chenaux	4 007.35	rémunération conseil et biblio
RREMQ	3 755.79	régime de retraite
Centre Bureautique	227.65	location photocopieur
Bell	332.93	
Bell cellulaire	-	
Hydro- Québec	10 352.10	
Pétrole Sonic	72.69	essence
visa	281.47	FQM et immatriculation
Centre d'action bénévole	-	contribution financière 2015
Fonds communautaire de Chenaux	200.00	don service «Sacs d'école»
Resto-Pub Manoir Antic	50.00	don sclérose en plaques
Appartenance Mauricie	50.00	don calendriers
Ministère de Finances	258.00	permis alcool pétanque
Ministère de Finances	344.00	permis alcool Phares sur Champlain 2015
société canadienne des postes	123.72	bulletin juillet 2015
	-	
TOTAL	<u><u>35 731.87</u></u>	

COMPTES À PAYER JUILLET

Access.auto Leblanc	122.91	huile et attaches - garage
Akifer	425.41	Récup. Enregistreur
Arc en scène	74.73	location équipements - spectacle relève
Atelier Contramax	25 506.21	Portes CDT
Aubin Pellissier	780.65	thermostat et répar. air climatisée CDT
Batterie Service Peugeot	90.23	Piles - garage
Bionest	1 788.84	Contrat entr. Rue jacob
Boivin et Gauvin inc.	1 153.20	Lampes, détecteur chaleur pompiers
Bureau en gros	360.11	fournitures de bureau
Café Trèfle d'Or	167.40	café
Canac	22.98	produit d'entretien - Centre
CARRA	685.91	régime de retraite - élus
Carrières Trois-Rivières	569.71	criblure - pétanque

Cégep de Rimouski	342.49	formation pompier
Centre bureautique	1 098.87	utilisation copieur
Charles Turcotte et Fils	66.03	Matériel CDT
Chauffage P. Gosselin	1 431.84	diesel
Chemins de fer Québec Gatineau	550.00	entretien passages à niveau
Excavation René Chorel	581.72	transport rebut et criblûre
Comm.scol.Chemin du Roy	25.29	système téléphonique - biblio
Les Compteurs Lecomte	307.10	compteur d'eau
Cooke service mobile	294.98	Cylindre Abloy
Coop Univert	499.10	
Cordonnerie Plante sports	519.12	t-shirts pompiers
C.R.S.B.P	78.15	reliures
Duchesne Jocelyne	36.56	matériel spectacle de la relève
Emballages Bettez	317.05	produit d'entretien - Centre et bureau
EMCO	251.13	matériel d'entrée d'eau
EMRN	1 707.84	Équipement 1er répondants
Fabrique de Champlain	250.00	location salle - Phares
Fédé.québécoise des municipalités	96.29	frais d'expédition
Garage Poirier et fils	39.46	lumière de camion
Groupe CLR	802.30	télépages, répétitrice (2 mois) loc.radios
Javel Bois-Franc	395.63	chlore
La Capital Assurances	2 241.85	ass. Collective
Lebel Daniel	29.28	remb.dépenses - pompiers
Lemay Jonathan	20.51	remb.dépenses - pompiers
Mercier Autoroute 40	935.90	terre, bacs et jardinières, bois, tables pic-nic
Municipalité de Batiscan	525.67	service entraide
Neksys	1 080.48	progr. Contrôle - puits
Nettoyage Sani-Mont	759.67	nettoyer pluvial - rue Marsolet
Pagé Construction inc.	3 821.52	pavage Marsolet DP #2
Peintures Jean Carignan	204.91	peinture - Centre
Pierre DuSault Transport	4 489.77	entr. Route Carignan, Marsolet
Pintal Benoit	2 120.00	entretien fleurs
Pluritec	896.81	honoraires - eaux usées Jacob
Pompes à eau Launier et Fils	78.36	pieces pour jeux d'eau
Remorquage Guilbert	301.80	remorquage camion citerne
Roger san-fil	96.36	télémetrie
SCFP	175.68	cotisations syndicales
Les serres Morand	1 734.68	fleurs

Service Techniques incendies	903.60	test/boyaux incendie
Signoplus	243.46	plaques de rue et vitesse
Société des postes	123.72	programmation Phares sur Champlain
Syndica de la fonction publique	134.36	cotisations syndicales
United Rentals Location	451.63	Peinture pour terrain soccer
Ville de Trois-Rivières	10 187.68	achat eau mars & avril
Westburne Québec	29 933.97	Thermostat CDT, photocellule, cable USB,luminaires
Pompiers	3 842.77	
Premiers répondants	912.87	
	<hr/>	
TOTAL	<u>107 686.55</u>	



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 3 AOUT 2015
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 H**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Sébastien Marchand
- Madame Jocelyne Poirier
- Monsieur Yvon Sauvageau
- Monsieur Paul-Arthur Hamelin
- Monsieur Claude Boisvert

ABSENT :

- Madame Mireille Le Blanc

réunis sous la présidence de monsieur Guy Simon, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2015-08-120

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal du 6 juillet 2015
5. Adoption des comptes.
6. Compte-rendu de la réunion du CCU du 28 juillet 2015
7. Demande de dérogation mineure présentée par monsieur Michel Poudrier visant à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire de 99.27 m², ayant une hauteur à mi-toit de 16.8 p au lieu de 13.1 p. au 407, rue Notre-Dame sur le lot 4 505 024
8. Demande de dérogation mineure présentée par monsieur Simon Dargis visant à permettre le lotissement de 2 terrains ayant 15.21 m de façade au lieu de 18 m pour une construction unifamiliale et un total des marges latérales de 5.1 m au lieu de 6 m sur le lot 4 503 084.
9. Demande de permis d'affichage pour le 215 rue Notre-Dame.
10. Adoption des états financiers 2014 de l'OMH de Champlain
11. Installation de lumières de rues
12. Mandat de mise à jour de l'étude hydrogéologique du puits PE4
13. Varia : Modifications au contrat de travail de monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2015-08-121

ADOPTION DE L'ASSEMBLÉE DU 6 JUILLET 2015

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 6 juillet 2015 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ unanimement

2015-08-122

ADOPTION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 3 août 2015 pour une somme n'excédant pas 144 009.55 \$.

ADOPTÉ unanimement

Note

RAPPORT DE LA RÉUNION DU CCU DU 28 JUILLET 2015

Monsieur Yvon Sauvageau, fait le compte-rendu de la réunion du CCU du 28 juillet 2015.

2015-08-123

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MONSIEUR MICHEL POUDRIER VISANT À AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE DE 99.27 M² AYANT UNE HAUTEUR À MI-TOIT DE 16.8 P AU LIEU DE 13.1 P AU 407, RUE NOTRE-DAME SUR LE LOT 4 505 024

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée pour autoriser la construction d'un bâtiment accessoire ayant une hauteur de 5.1 m au 407 rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation prévoit que la hauteur maximum des bâtiments accessoires ne doit pas être supérieure 4 m;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est situé dans un secteur où il y a plusieurs bâtiments agricoles et résidentiels de plus de 4 m;

CONSIDÉRANT QUE le projet est par ailleurs conforme à la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande et recommande l'acceptation de la dérogation demandée;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE le conseil municipal accorde la dérogation demandée et autorise la construction d'un bâtiment accessoire ayant une hauteur de 5.1 m conforme aux croquis déposés avec la demande au 407, Notre-Dame.

ADOPTÉ unanimement

2015-08-124

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MONSIEUR SIMON DARGIS VISANT À PERMETTRE LE LOTISSEMENT DE 2 TERRAINS AYANT 15.21 M DE FAÇADE AU LIEU DE 18 M POUR UNE CONSTRUCTION UNIFAMILIALE ET UN TOTAL DES MARGES LATÉRALES DE 5.1 M AU LIEU DE 6 M SUR LE LOT 4 503 084

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée pour autoriser le lotissement de 2 terrains dont la ligne avant est de 15 mètres pour y implanter des bâtiments unifamiliales sur le lot 4 503 084 situé en bordure de la rue Hervé-Toupin;

CONSIDÉRANT QUE le plan de développement de la zone 210-R prévoyait des superficies de plus de 670 m² et une longueur des lignes avant d'au moins 22 m;

CONSIDÉRANT QUE des terrains vacants sont disponibles pour la construction de résidences unifamiliales;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de la demande pourrait amener la densification du secteur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande et émis une recommandation à l'effet de rejeter la dérogation demandée;

II EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert
APPUYÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau

QUE le conseil rejette la demande et n'accorde pas la dérogation demandée.

ADOPTÉ unanimement

2015-08-125

DEMANDE DE PERMIS D'AFFICHAGE POUR LE 215, RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QU'une demande est présentée pour autoriser l'installation d'une enseigne visant à identifier un service de garde en milieu familial au 215 rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les PIIA privilégie les enseignes dont la forme présente des éléments curvilinéaires stylisés



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

visant à favoriser une image de «Village champêtre du Chemin-du-Roy» et l'utilisation de matériaux tels le bois de finition et le fer ornemental ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

Que le demandeur soit informé des dispositions du règlement sur les PIIA et invité à soumettre un nouveau projet.

ADOPTÉ unanimement

2015-08-126

**ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2014 DE L'OMH DE
CHAMPLAIN**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE le rapport de financier 2014 de l'OMH soit adopté tel que présenté.

Revenus		47 616 \$
Dépenses		
Administration	21 852 \$	
Conciergerie et entretien	21 556 \$	
Énergie, taxes , ass. Sinistres	39 662 \$	
Remplacement, amélioration	44 842 \$	
Financement	114 805 \$	
Services à la clientèle	305 \$	
Total des dépenses	243 022 \$	
Déficit		(195 406 \$)
Contribution SHQ		175 865 \$
Contribution municipale		19 541 \$

ADOPTÉ unanimement

2015-08-127

INSTALLATION DE LUMIÈRES DE RUES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain, désire faire poser des nouveaux luminaires aux intersections des rues Marsolet et Place Boisvert avec la route 138 et 2 autres sur la rue Place Boisvert;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux de connexion au réseau doivent être faits par Hydro-Québec

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin
APPUYÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

QUE la municipalité de Champlain demande à Hydro-Québec de procéder à l'installation de luminaires aux intersections de la route 138 et des rues Marsolet et Place Boisvert ainsi que 2 luminaires supplémentaires sur la rue Place Boisvert.

ADOPTÉ unanimement

2015-08-128

**MANDAT DE MISE À JOUR DE L'ÉTUDE
HYDROGÉOLOGIQUE DU PUIT PE4**

CONSIDÉRANT QUE l'exploitation du puits PE4 doit se faire en fonction du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection chapitre Q-2, r. 35.2; établissant les critères d'assujettissement à une autorisation de prélèvement d'eau;

CONSIDÉRANT QUE l'étude hydrogéologique pour le puits PE4 doit être mise à jour pour répondre aux critères établis par la réglementation;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par AKIFER pour la mise à jour du rapport hydrogéologique et la préparation des avis aux propriétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE la municipalité de Champlain mandate AKIFER pour la réalisation des travaux de mise à jour du rapport hydrogéologique et la préparation des avis aux propriétaires pour un montant de 2 500 \$ avant taxes conformément à l'offre de service présentée

ADOPTÉ unanimement

2015-08-129

**MODIFICATIONS AU CONTRAT DE TRAVAIL DE
MONSIEUR JEAN HOUDE, SECRETAIRE-TRESORIER**

CONSIDÉRANT QUE les conditions de travail du directeur général et secrétaire-trésorier ont été fixées pour l'année 2014 dans un contrat de travail autorisé par la résolution # 2014-09-146 du conseil municipal de Champlain;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier les conditions de travail du directeur général et secrétaire-trésorier de façon à augmenter la rémunération du secrétaire-trésorier de 2% pour l'année civile 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE la municipalité de Champlain autorise le maire à signer, avec le directeur général et secrétaire-trésorier, un contrat de travail pour l'année 2015 conforme à celui autorisé par la résolution 2014-09-146 et



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

comprenant une augmentation de la rémunération de 2% à compter du 1^{er} janvier 2015.

ADOPTÉ unanimement

2015-08-130

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin
APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Guy Simon, maire

Jean Houde, secrétaire-trésorier

ASSEMBLÉE DU 3 AOÛT 2015
MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN
COMPTES PAYÉS AU COURS DU MOIS DE JUILLET 2015

Caisse du sud des Chenaux	15 992.27	rémun.employés
Caisse du sud des Chenaux	4 007.35	rémunération conseil et biblio
Centre Bureautique	227.65	location photocopieur
Bell	418.11	
Bell cellulaire	270.48	
Hydro- Québec	6 645.71	
Pétrole Sonic	124.57	essence
Caisse du sud des Chenaux	12 926.46	DAS
La Capital	2 241.85	assurance collective
Société canadienne des Postes	124.70	le Champlinois - Août 2015
Ministre des finances	54.75	cél. Mariage
cash Phares sur Champlain	500.00	
Pierre Brouillette	400.00	phares sur champlain
Bartula	800.00	phares sur champlain
Production Yahou	902.55	phares sur champlain
Alin Robert	352.00	phares sur champlain
Les Gars d'ma Shop	500.00	phares sur champlain
Benoit Perreault	150.00	phares sur champlain
Catherine Paquette	225.00	phares sur champlain
Devil's Hotrod	500.00	phares sur champlain
Isabelle Clermont	200.00	phares sur champlain
Bob le Chef	1 724.62	phares sur champlain
TOTAL	<u>49 288.07</u>	

COMPTES À PAYER AOÛT

Alarmes Mauriciennes	124.12	batterie syst. Alarme bureau
Biolab	583.74	analyses
Brouillette-Hamelin Pierre	390.00	projection courts métrages
Centre bureautique	2 124.00	utilisation copieur
Centre du ressourt T.R	276.50	suspension camion chevrolet
Chapiteau Nord-Sud	1 724.63	chapiteau - phares sur champlain
Charest et frères	130.41	entretien camion pompiers
Chauffage P. Gosselin	750.78	diesel

Chemins de fer Québec Gatineau	554.00	entretien passages à niveau
excavation René Chorel	160.57	
Comm.scol.Chemin du Roy	25.29	internet biblio
Cooke service mobile	91.98	Codage Medeco
Coop univert	427.16	
Destination Plein Air	520.99	cadeaux de tirage - Phares
Duchesne Jocelyne	17.57	remb. Phares sur Champlain
Emballages Bettez	677.73	produit d'entretien - Centre
Emco	780.12	Entrée d'eau rue Langevin
Excavation Pronovost et Godin	1 868.34	Location Niveleuse
Garage Poirier et fils	203.01	vidange huile chevrolet
Groupe CLR	314.92	télépages, répétitrice
Javel Bois-Franc	2 231.18	chlore
Lignco	229.95	lignage de rues
Marchand Stéphane	50.00	castor
Matrec	219.37	location conteneur 6 mois
Mercier Pierre jr	63.84	remb.dépenses formation pompiers
Municipalité de Batiscan	712.60	service entraide
Neault solution environnement	16 192.16	pompage des boues
OMH de Champlain	24 382.00	déficit + acces logis + solde 2014
Pierre DuSault Transport	287.44	entrée d'eau 14 Soleils
Poulin François, ingénieur	3 449.25	devis - pompage des boues
Protection incendie CFS	125.09	feuilles absorbante, trousse
Rogers sans fil	96.36	télémetrie
Service Techniques incendies	289.74	recharge cylindre
Signoplus	398.62	Panneau rue
Somavrac	5 452.73	calcium liquide
Spectech	1 218.74	éclairage église et cimetière - Phares
Techmix	967.52	asphalte froide
Travellin	471.41	soirée des courts métrages
Val-Mauricie électrique inc.	7 910.28	pose lumières de rues
Ville de Trois-Rivières	14 624.86	achat eau mai et juin
Westburne Québec	653.98	photocellule
Wolseley	135.97	outil - torche allumage
Yéo Suzie	55.13	matériel - biblio
Pompiers	1 898.23	
Premiers répondants	859.17	
TOTAL	<u>94 721.48</u>	



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 8 SEPTEMBRE 2015
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 H**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Sébastien Marchand
- Madame Jocelyne Poirier
- Monsieur Yvon Sauvageau
- Monsieur Paul-Arthur Hamelin
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Claude Boisvert

réunis sous la présidence de monsieur Guy Simon, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2015-09-131

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal du 3 août 2015
5. Adoption des comptes.
6. Compte-rendu de la réunion du CCU du 24 août 2015
7. Demande de dérogation mineure présentée par monsieur Roger Massicotte visant à autoriser la construction d'un bâtiment principal avec une marge avant de 5 m au lieu de 8 m, une marge arrière de 8.73 m au lieu de 9 m et un coefficient au sol de 17.75 % au lieu de 15 % au 1227 rue Notre-Dame sur le lot 4 503 596
8. Demande d'appui au maintien du système de démocratie scolaire
9. Demande de modification du projet de parcours santé des aînés
10. Dépôt du rapport financier
11. Varia : Contrat de réparation de l'escalier extérieur du Centre du Tricentenaire
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

2015-09-132

ADOPTION DE L'ASSEMBLÉE DU 3 AOÛT 2015

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 3 août 2015 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2015-09-133

ADOPTION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 8 septembre 2015 pour une somme n'excédant pas 195 261.33 \$.

ADOPTÉ unanimement

Note

RAPPORT DE LA RÉUNION DU CCU DU 24 AOÛT 2015

Monsieur Sébastien Marchand, fait le compte-rendu de la réunion du CCU du 24 août 2015.

2015-09-134

DEMANDE DE DEROGATION MINEURE PRESENTEE PAR MONSIEUR ROGER MASSICOTTE VISANT A AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT PRINCIPAL AVEC UNE MARGE AVANT DE 5 MÈTRES AU LIEU DE 8 MÈTRES. UNE MARGE ARRIERE DE 8.73 MÈTRES AU LIEU DE 9 MÈTRES ET UN COEFFICIENT AU SOL DE 17.75 % AU LIEU DE 15 % AU 1227 RUE NOTRE-DAME SUR LE LOT 4 503 596

CONSIDÉRANT QU'une demande est présentée pour autoriser l'implantation d'une nouvelle résidence avec une marge de recul avant de 5 mètres une marge de recul arrière de 8.75 mètres et un coefficient d'emprise au sol de 17.75 % au 1227, rue Notre-Dame, lot 4 503 596;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation prescrit une marge avant minimum de 8 mètres, une marge arrière de 9 mètres et un coefficient d'emprise au sol maximum de 15%;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire à la possibilité d'agrandir le terrain visé par la demande pour en porter la superficie à 1 500 m² au lieu de 1 416 m²;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle résidence projetée remplace une résidence qui a été démolie dont la marge avant était de 4.5 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande et recommande d'autoriser une marge avant de 6 mètres et un coefficient d'emprise au sol de 17%;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

APPUYÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau

QUE la Municipalité de Champlain autorise la construction d'une résidence au 1227, rue Notre-Dame sur le lot 4 503 596, avec une marge de recul avant de 6 mètres et un coefficient d'emprise au sol de 17 % aux conditions que les démarches d'agrandissement du terrain soient entreprises avant l'émission du permis, que les autres normes



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

réglementaires soient respectées et que le demandeur fournisse un plan d'implantation préparé par un arpenteur géomètre confirmant le respect des normes.

ADOPTÉ unanimement

Note

**DEMANDE D'APPUI AU MAINTIEN DU SYSTEME DE
DEMOCRATIE SCOLAIRE**

Le demande a été déposée et lue lors de l'assemblée.

2015-09-135

**DEMANDE DE MODIFICATION DU PROJET DE PARCOURS
SANTÉ DES AINÉS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Champlain désire apporter des modifications à la description du projet de parcours santé pour les aînés annexé au protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.5 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités soumis par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le parcours santé devrait être constitué de 7 exercices sans stations;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire aussi installer une balançoire parent-enfant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

QUE le conseil municipal demande au MAMOT de modifier le protocole d'entente de façon à enlever les 4 stations comportant 12 exercices dont 2 accessibles aux fauteuils roulants et à ajouter 2 autres exercices pour en porter le nombre à 7, ainsi qu'une balançoire parent-enfant.

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

Note

DEPOT DU RAPPORT FINANCIER

Le rapport financier est déposé

Rapport financier 31 juillet		juillet	Budget	
Total des taxes	01 210 00	1 838 637.13 \$	1 816 046.00 \$	101%
En lieu de taxes	01 220 00	7 250.99 \$	5 000.00 \$	145%
Autres revenus	01 230 00	275 571.03 \$	504 694.00 \$	55%
Transferts	01 300 00	17 297.00 \$	83 000.00 \$	21%
TOTAL Revenus		2 138 758.15 \$	2 408 740.00 \$	89%
Administration	02 100 00	372 363.58 \$	569 072.00 \$	65%
Sécurité Publique	02 400 00	134 944.64 \$	262 014.00 \$	52%
Transport	02 300 00	252 338.17 \$	317 141.00 \$	80%
Hygiène	02 400 00	249 598.75 \$	416 648.00 \$	60%
Urbanisme et Aménagement	02 600 00	48 813.75 \$	66 405.00 \$	74%
Loisirs et culture	02 700 00	136 476.47 \$	186 308.00 \$	73%
Frais de financement	02 900 00	58 795.68 \$	110 500.00 \$	53%
Remboursement dette	03 500 00	277 300.00 \$	533 600.00 \$	52%
Activités d'investissement	03 500 00	- \$	45 000.00 \$	0%
		1 530 631.04 \$	2 506 688.00 \$	

2015-09-136

**CONTRAT DE REPARATION DE L'ESCALIER EXTERIEUR
DU CENTRE DU TRICENTENAIRE**

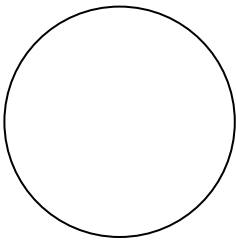
CONSIDÉRANT QUE des réparations doivent être apportées à l'escalier extérieur donnant accès au gymnase du Centre du Tricentenaire et que le conseil juge qu'il est pertinent de remplacer un escalier en acier galvanisé fixé au sol par des pieux;

CONSIDÉRANT QUE des propositions ont été sollicitées auprès de deux (2) fournisseurs pour la réalisation des travaux de réparation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

QUE la Municipalité de Champlain accorde un contrat pour la réfection de l'escalier permettant l'accès au gymnase du Centre du Tricentenaire à Fer Ornemental Champlain pour un montant de 2 950 \$ avant taxes, tel que soumis.

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2015-09-137

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Guy Simon, maire

Jean Houde, secrétaire-trésorier

ASSEMBLÉE DU 8 SEPTEMBRE 2015
MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN
COMPTES PAYÉS AU COURS DU MOIS D'AOUT 2015

Caisse du sud des Chenaux	21 004.56	rémun.employés
Caisse du sud des Chenaux	4 107.35	rémunération conseil et biblio
RREMQ	3 159.63	régime de retraite
Centre Bureautique	227.65	location photocopieur
Hydro- Québec	12 810.16	
Paquette Francis	138.00	surveillance - Phares
Everette Cindy	138.00	surveillance - Phares
Lamothe Lise	50.00	matériel des tricoteuses - Phares
Les Autobus Péradiens	459.90	visite guidée - Phares
Caisse du sud des Chenaux	13 105.16	déductions à la source
CARRA	685.91	régime de retraite
SCFP	320.18	cotisations syndicales
Financière Banque Nationale	2 973.13	intérêts sur dette à long terme
La Capitale assurances	2 241.85	ass. Collective août 2015
Tanguay Nicole	128.51	remb. Dépenses - Phares
remb. Système de pompage privé	1 511.25	année 2015
Société canadienne des Postes	142.24	Bulletins
Féd.québécoise municipalité	1 752.19	inscriptions congrès
	<hr/>	
TOTAL	<u><u>64 955.67</u></u>	

COMPTES À PAYER SEPTEMBRE

Akifer	689.85	travaux au puits P1
Arc-en-scène	178.21	location moniteurs - Phares
Biolab	1 375.63	analyses
Bureau en gros	533.94	fournitures de bureau
Caisse du sud des Chenaux	17 506.48	déductions à la source
Canac	469.85	bois - clôture et table picnic CDT
CARRA	685.92	régime de retraite
Centre bureautique	599.06	utilisation copieur
Chauffage P.Gosselin	1 132.38	diésel
Chemin de fer Québec-Gatineau	554.00	entretien passages à niveau
Coop Univert	182.99	
Denis Pelletier réfrigération	209.84	entretien climatiseur - Bureau

EMRN	312.37	epipen - 1er répondant
Fondation Cégep de Trois-Rivières	500.00	don
Groupe CLR	314.92	location de télépages
Groupe Lafrenière tracteurs	1 428.84	réparation différentiel et porte - Kubota
La Pérade Ford	157.50	batterie camion pompiers
MRC des Chenaux	79 903.05	quote-part, targuet et panneaux
Municipalité de Batiscan	840.00	service d'entraide pompiers
Peintures Jean Carignan	80.56	peinture - CDT et terrain aînés
Pierre DuSault transport	258.69	entrée d'eau rue Langevin
Pintal Benoit	4 240.00	entretien paysager août, septembre
Pompage expert	361.02	location toilette - Phares
R.Beaudoin électrique	705.78	install.panneau mobile - T.Balle
Rogers	79.12	télémétrie
SCFP	422.96	cotisations syndicales
Val-Mauricie électrique	420.03	réparation de lumières de rue
Ville de Trois-Rivières	12 384.45	achat d'eau juillet et août
Westburne	158.67	luminaire de rue DEL
Pompiers	2 760.38	
Premiers répondants	859.17	

TOTAL 130 305.66



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 5 OCTOBRE 2015
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 H**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Madame Jocelyne Poirier
- Monsieur Yvon Sauvageau
- Monsieur Paul-Arthur Hamelin
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Claude Boisvert

ABSENT :

- Monsieur Sébastien Marchand

réunis sous la présidence de monsieur Guy Simon, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2015-10-138

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal du 8 septembre 2015
5. Adoption des comptes.
6. Compte-rendu de la réunion du CCU du 21 septembre 2015
7. Demande de dérogation mineure présentée par monsieur Jean Turcotte et madame Josette Côté visant à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire de 17 x 26 pieds dans la cour latérale gauche avec une hauteur à mi-toit de 14,6 pieds au lieu de 13,1 pieds, au 668, rue Notre-Dame sur le lot 4 503 485
8. Demande lumineuse de rue face au 521, rang St-Pierre et à l'entrée de la rue Renaud
9. Mandat pour le suivi des étangs
10. Protocole d'entente pour l'aménagement d'un parcours santé pour les aînés
11. Acquisition d'exerciseurs
12. Varia : _____

13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

2015-10-139

ADOPTION DE L'ASSEMBLÉE DU 8 SEPTEMBRE 2015

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 8 septembre 2015 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ unanimement

2015-10-140

ADOPTION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 5 octobre 2015 pour une somme n'excédant pas 200 068.71 \$.

ADOPTÉ unanimement

Note

RAPPORT DE LA RÉUNION DU CCU DU 21 SEPTEMBRE 2015

Monsieur Yvon Sauvageau, fait le compte-rendu de la réunion du CCU du 21 septembre 2015.

2015-10-141

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MONSIEUR JEAN TURCOTTE ET MADAME JOSETTE COTE VISANT A AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE DE 5.2 X 7.8 M (17 X 26 PIEDS) DANS LA COUR LATÉRALE GAUCHE AVEC UNE HAUTEUR A MI-TOIT DE 4.45 M (14,6 PIEDS) AU LIEU DE 4 M (13,1 PIEDS), AU 668, RUE NOTRE-DAME SUR LE LOT 4 503 485

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée pour autoriser la construction d'un bâtiment accessoire d'une hauteur de 4.45 m (14.6 pieds) alors que la réglementation prévoit un maximum de 4 m (13.1 pieds) au 668, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment projeté sera implanté à une distance de 1.5 m (4.95 pieds) de la limite est de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE le projet est par ailleurs conforme à la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la partie ouest du bâtiment situé au 672, Notre-Dame est constituée d'un garage dont la marge de recul est inférieure à 1 m (3.3 pieds);

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande présentée et recommande d'accorder la dérogation demandée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un bâtiment accessoire d'une hauteur de 4.45 m (14.6 pieds) au lieu de 4 m (13.1 pieds) au 668, rue Notre-Dame à la condition que le demandeur



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

présente un plan d'implantation fait par un arpenteur-géomètre confirmant la marge de recul latérale de 1.5 m (4.95 pieds).

ADOPTÉ unanimement

2015-10-142

DEMANDE DE LUMINAIRE DE RUE FACE AU 521, RANG ST-PIERRE ET À L'ENTRÉE DE LA RUE RENAUD

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain, désire faire poser des nouveaux luminaires face au 521, rang St-Pierre et à l'entrée de la rue Renaud;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux de connexion au réseau doivent être faits par Hydro-Québec

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE la municipalité de Champlain demande à Hydro-Québec de procéder à l'installation de luminaires face au 521, rang St-Pierre et à l'entrée de la rue Renaud;

ADOPTÉ unanimement

2015-10-143

MANDAT POUR LE SUIVI DES ÉTANGS

CONSIDÉRANT QUE les représentants du MDDELCC ont informé la municipalité de la problématique des matières en suspension à l'effluent des bassins de traitement des eaux;

CONSIDÉRANT QUE la situation n'a pas été corrigée suite au nettoyage des boues des bassins;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'évaluer la situation et d'apporter les correctifs appropriés;

CONSIDÉRANT l'offre de service présentée par monsieur François Poulin, ingénieur datée du 1^{er} octobre 2015 visant à évaluer la qualité du traitement et trouver des solutions à la non-conformité des rejets des étangs aérés de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QU'un mandat soit confié à François Poulin ingénieur pour les travaux prévus à l'offre de services datée du 1^{er} octobre 2015.

ADOPTÉ unanimement

2015-10-144

PROTOCOLE D'ENTENTE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PARCOURS SANTÉ POUR LES ÂÎNÉS

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire propose un protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet du



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités pour
l'aménagement d'un parcours santé pour les aînés;

CONSIDÉRANT QUE ledit protocole est annexé à la présente pour en
faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance
du protocole d'entente et sont en accord avec son contenu;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

QUE le conseil municipal accepte les termes du protocole d'entente
annexé et autorise le maire à le signer, pour et au nom de la
municipalité, avec les représentants du MAMOT.

ADOPTÉ unanimement

2015-10-145

ACQUISITION D'EXERCISEURS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire faire
l'acquisition d'exerciseurs pour constituer un parcours santé pour les
aînés;

CONSIDÉRANT QUE des démarches ont été faites auprès de plusieurs
fournisseurs d'équipements de parc;

CONSIDÉRANT QUE la soumission présentée par Tessier Récréo-
Parc offre de fournir cinq (5) exerciseurs extérieurs en contrepartie
d'un montant total de 24 728.19 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 935 et suivants du code
municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

Que la municipalité accepte la soumission présentée par Tessier
Récréo-Parc et fasse l'acquisition de cinq (5) exerciseurs pour un
montant de 24 728.19 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ unanimement

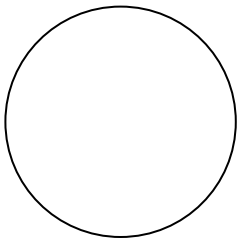
2015-10-146

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

Guy Simon, maire

Jean Houde, secrétaire-trésorier

ASSEMBLÉE DU 5 OCTOBRE 2015
MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN
COMPTES PAYÉS AU COURS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2015

Caisse du sud des Chenaux	16 287.92	rémun.employés
Caisse du sud des Chenaux	3 785.13	rémunération conseil et biblio
RREMQ	4 031.96	régime de retraite
Centre Bureautique	227.65	location photocopieur
Hydro- Québec	9 678.92	
Carte Sonic	103.50	essence
Bell	804.42	
Bell cellulaire	270.48	
Isabelle Droz	137.51	verres à vin
A.D.M.Q	95.00	colloque
Société canadienne des postes	1 744.50	timbres et bull. octobre 2015
Hébert Johanne	65.00	bar 27-09-2015
Société Historique de Champlain	45.00	journée des aînés
Service des loisirs de Champlain	9 625.00	4/4 vers
La capital ass. Collective	2 241.85	
Petite Caisse	300.00	fête mun.
Beaudoin Pierre	30.00	remb. Clé quai
Buckley Guy	30.00	remb. Clé tennis
Marchand Geneviève	120.00	journée des aînés
Roy Brigitte	120.00	journée des aînés
Sessler-Martel Axel	125.00	journée des aînés
Bacon Micheline	125.00	journée des aînés
Boutique Frimousse	45.00	journée des aînés

-

TOTAL 50 038.84

COMPTES À PAYER OCTOBRE

Environex	1 231.10	analyses
Akifer	1 724.63	étude hydrogéologique P4
André Bouvet ltée	2 874.38	forage d'entrée d'eau 659 N-D
Café Trèfle d'or	114.99	
Caisse du sud des Chenaux	13 307.63	déductons à la source
Canac	87.19	bois CDT, teinture-ampoules Quai
CARRA	685.91	régime de retraite
Centre Bureautique	945.25	utilisation photocopieur

Chauffage P.Gosselin	588.15	diésel
Chemin de fer Québec-Gatineau	554.00	entretien passages à niveau
Commission Scolaire Chemin du Roi	50.58	téléphone Biblio
Coop	168.26	
C.R.S.B.P	10.35	volume
Duchesne Jocelyne	200.43	livres + congrès
Emballages Bettez	42.84	essui-mains - Centre
EMCO	1 219.98	matériel de réparation entrees d'eau
9072-3602 Québec inc.	4 788.71	débroussaillage
Groupe CLR	314.92	location de télépages
Groupe Lafrenière tracteurs	158.26	Batterie
Le Blanc Mireille	1 649.22	vin (diner mun+Mada) + congès (hotel pr 2 et repas)
Machinerie des Chenaux	82.14	huile
Resto Pub Manoir Antic	2 500.71	repas du 27-09-2015
Marchand Stéphane	50.00	castor
Ministère des Finances	86 115.00	sûreté du Québec
Morissette Valérie	350.00	sérigraphie - grand champlinois
Mun. Ste-Geneviève-de-Batiscan	1 060.00	service d'entraide pompiers
Les peintures Jean Carignan	90.89	peinture - CDT
Pierre Du Sault Transport	172.46	entrée d'eau 31, rue Provencher
Pintal Benoit	2 120.00	entretien paysager - dern.versé
Pluritec	7 645.84	plans et devis racc.puits rg St-Pierre
Pompes à eau Launier	333.43	carlon - entrée d'eau
Previmed	100.00	remplissage oxigene
Rogers	79.12	télémetrie
Roy-Vézina et Ass	2 507.89	surveillance travaux rue Marsolet
Sécurité plus	274.20	bottes pour André Boisvert
SCFP	328.00	cotisation syndicales
Signoplus	61.68	pancartes stationnement et eau
Société protectrice des animaux	30.00	chien errant
Solutia Télécom	249.82	renouvellement cellulaires et étuis
Tremblay Bois Mignault Lemay	13 161.93	hon.juridiques - abattoir, 1460 N-D, 1re ligne
Trottier Mario	614.67	remb. Congrès chef pompier
Vitrerie du Centre	94.66	vitre cabanne de balle
Pompiers	377.78	
Premiers répondants	912.87	
TOTAL	<u>150 029.87</u>	



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 2 NOVEMBRE 2015
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 H**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Sébastien Marchand
- Madame Jocelyne Poirier
- Monsieur Yvon Sauvageau
- Monsieur Paul-Arthur Hamelin
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Claude Boisvert

réunis sous la présidence de monsieur Guy Simon, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2015-11-147

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions
4. Dépôt de la déclaration d'intérêts des élus municipaux
5. Procès-verbal de l'assemblée du 5 octobre 2015
6. Adoption de comptes
7. Compte-rendu réunion du CCU du 20 octobre 2015
8. Autorisation d'affichage pour le 1057, rue Notre-Dame
9. Lotissement de la zone 124-R
10. Vente de terrain : lots 4 505 142 et 4 503 403
11. Projet de convention collective
12. Nomination d'un représentant au comité de vigilance du site d'enfouissement de la RGMRM à Champlain
13. Contestation de la requête de monsieur Jean-Claude Martineau
14. Gala Artisans de Chenaux du 13 novembre 2015
15. Varia : _____
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée

Note

**DÉPÔT DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS DES ÉLUS
MUNICIPAUX**

Conformément aux dispositions des articles 357 et 358 de la loi sur les élections et référendums dans les municipalités les déclarations d'intérêts sont déposées pour messieurs Guy Simon, Sébastien Marchand, Paul-Arthur Hamelin, Yvon Sauvageau, Claude Boisvert et mesdames Jocelyne Poirier et Mireille Le Blanc.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2015-11-148

ADOPTION DE L'ASSEMBLÉE DU 5 OCTOBRE 2015

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

APPUYÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 5 octobre 2015 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ unanimement

2015-11-149

ADOPTION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 2 novembre 2015 pour une somme n'excédant pas 95 506.57 \$.

ADOPTÉ unanimement

Note

RAPPORT DE LA RÉUNION DU CCU DU 20 OCTOBRE 2015

Monsieur Yvon Sauvageau, fait le compte-rendu de la réunion du CCU du 20 octobre 2015.

2015-11-150

AUTORISATION D’AFFICHAGE POUR LE 1057, RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QU'une demande est présentée pour autoriser l'installation d'une enseigne au 1057, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne est assujettie au règlement de PIIA et que le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé des croquis et plan annexé à la présente pour en faire partie intégrante, démontrant l'emplacement et les dimensions de l'enseigne projetée et que le demandeur a précisé qu'il utiliserait du bois verni et du plexiglas comme matériaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité jugent que le projet est conforme aux objectifs de la réglementation et recommandent d'autoriser le projet tel que présenté;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE le conseil municipal autorise l'implantation d'une enseigne commerciale conforme au projet d'affichage déposé pour l'atelier galerie boutique «Le Silo» au 1057, rue Notre-Dame à Champlain.

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2015-11-151

LOTISSEMENT DE LA ZONE 124-R

CONSIDÉRANT QU'une demande visant à créer trente-trois (33) lots bâtissables et une rue dans les limites de la zone 124-R du règlement de zonage 2009-03 a été présentée ;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé décrit au plan préparé par monsieur Pierre Brodeur, arpenteur-géomètre portant le numéro de minute 13 503 version 8 remplace un projet déjà accepté par le conseil municipal en avril 2014;

CONSIDÉRANT QUE les éléments dérogatoires de quatre (4) terrains illustrés au plan ont déjà été autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande d'autoriser le plan de lotissement projeté;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE le conseil municipal accepte le plan de lotissement préparé par monsieur Pierre Brodeur, arpenteur-géomètre portant le numéro de minute 13 503 version 8 et autorise l'émission du permis.

ADOPTÉ unanimement

2015-11-152

VENTE DE TERRAIN : LOTS 4 505 142 ET 4 503 403

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a modifié la rue du Quai dans le cadre des travaux d'assainissement des eaux usées et d'enfouissement des réseaux câblés;

CONSIDÉRANT QUE la rue empiète sur une partie du lot 4 503 403 pour une superficie de 7.9 m² tandis que le propriétaire du 100 rue du Quai empiète sur les lots 4 505 142 et 4 503 403 pour une superficie de 92.2 m²;

CONSIDÉRANT QU'une superficie de 45.4 m² doit être cédée au propriétaire du 100 rue du Quai pour corriger la transaction de cession du quai de Champlain;

CONSIDÉRANT QUE les parties de terrains visées par la présente sont identifiées au plan préparé par monsieur Jean Châteauneuf arpenteur-géomètre intitulé «une partie du lot 4 503 406 et 2 parties des lots 4 533 403 et 4 505 142» annexé à la présente pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QUE les superficies et évaluations des parties de terrain visées par la présente sont celles indiquées au tableau ci-dessous

dénomination	superficie m ²	à vendre	à acquérir	à céder	
4 505 142	25.7	25.7			1 207.52 \$
4 503 406	7.9		7.9		371.18 \$
4 505 142	10.4	10.4			488.65 \$



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

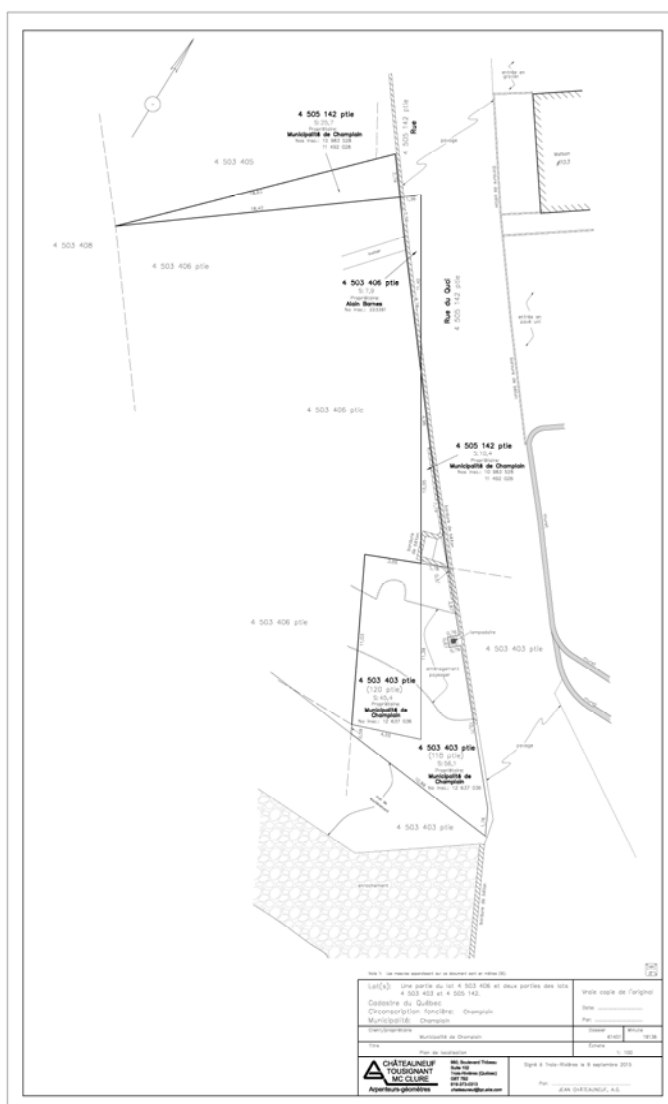
4 503 403	(P118)	56.1	56.1			7 071.61 \$
4 503 403	(P120)	45.4			45.4	
		145.5	92.2	7.9	45.4	
Cout net						8 396.60 \$

CONSIDÉRANT QUE les terrains visés par la transaction est faite au prix de l'évaluation des terrains adjacents et que les frais seront répartis en proportion de la superficie des acquisitions de chacun ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau
APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

QUE la municipalité de Champlain procède à l'acquisition d'une superficie de 7.9 m² et vende une superficie de 145.5 m² des lots 4 505 142 et 4 503 403, au propriétaire du 100 rue du Quai, en contrepartie d'un montant de 8 396 \$.

ADOPTÉ unanimement





**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

CONSIDÉRANT QU'un projet de convention collective visant fixer les conditions de travail des employés de la municipalité de Champlain jusqu'au 31 décembre 2018 a été soumis aux membres du conseil pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des dispositions de la convention proposée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE le conseil de Champlain approuve le projet de convention collective déposé et autorise messieurs Guy Simon, maire, Yvon Sauvageau, conseiller et Jean Houde, directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité la convention collective avec les représentants du Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2414-A afin de la mettre en vigueur.

ADOPTÉ unanimement

2015-11-154

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE
VIGILANCE DU SITE D'ENFOUISSEMENT DE LA RGMRM À
CHAMPLAIN**

ATTENDU que l'article 57 de la Loi sur la qualité de l'environnement impose à l'exploitant de toute installation d'élimination déterminée par règlement de former un comité dont la fonction est, entre autres, d'assurer la surveillance et le suivi de l'exploitation ;

ATTENDU QUE l'article 72 du Règlement sur l'élimination et l'incinération des matières résiduelles prévoit la formation d'un comité de vigilance pour l'exploitant d'un site d'enfouissement technique et stipule, entre autres, que l'on doit y retrouver un représentant de la municipalité locale où est situé le lieu d'enfouissement, en l'occurrence dans le cas présent, la municipalité de Champlain ;

ATTENDU QUE la composition du comité de vigilance doit être renouvelée ;

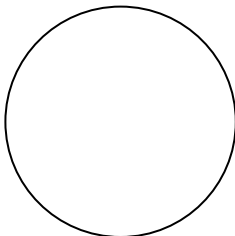
IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin
APPUYÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau

QUE monsieur Guy Simon, maire soit nommer représentant de la municipalité de Champlain au comité de vigilance du lieu d'enfouissement exploité par la Régie de gestion des matières résiduelles et situé à Champlain.

ADOPTÉ unanimement

2015-11-155

**CONTESTATION DE LA REQUÊTE DE MONSIEUR JEAN-
CLAUDE MARTINEAU**



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

CONSIDÉRANT QU'une réclamation d'un montant de 15 000 \$ contre la municipalité de Champlain a été déposée en date du 13 octobre 2015 à la cour des petites créances ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain juge que les motifs de la requête déposée sont erronés et que ladite requête doit être contesté;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE la municipalité conteste la requête de monsieur Jean-Claude Martineau présentée à la Cour du Québec, Division des petites créances et autorise le directeur général, secrétaire-trésorier à déposer et signer tout document requis pour la contestation.

ADOPTÉ unanimement

2015-11-156

GALA ARTISANS DES CHENAUX DU 13 NOVEMBRE 2015

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin
APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

D'autoriser quatre (4) personnes à participer au Gala Artisans des Chenaux 2015 à St-Narcisse le 13 novembre 2015.

ADOPTÉ unanimement

2015-11-157

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Guy Simon, maire

Jean Houde, secrétaire-trésorier

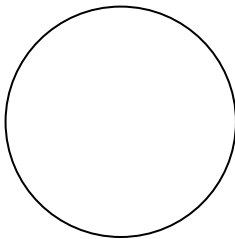
ASSEMBLÉE DU 2 NOVEMBRE 2015
MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN
COMPTES PAYÉS AU COURS DU MOIS D'OCTOBRE 2015

Caisse du sud des Chenaux	17 415.25	rémun.employés
Caisse du sud des Chenaux	4 007.35	rémunération conseil et biblio
RREMQ	3 066.70	régime de retraite
Centre Bureautique	227.65	location photocopieur
Hydro- Québec	10 352.86	
Bell	408.95	
Bell cellulaire	249.65	
Colloque traumatologie	75.00	colloque premiers répondants
La Capitale	2 241.85	ass. Collective octobre 2015
Le Centre des Roses	160.97	fleurs 27-09-2015
Vieux presbytère de Batiscan	203.35	comité mise en valeur chemin du Roy
Société canadienne des postes	124.98	bulletin novembre 2015
Bergeron Nicole	7.05	remboursement de taxes
Dubord Michel	1.35	remboursement de taxes
Ferme J.Chartier	14.92	remboursement de taxes
Bellemare Mathieu	1 500.00	aide financière résidentielle (subv.)
Construction René Veillette	1 500.00	aide financière résidentielle (subv.)
Dussault-Clermont François	1 500.00	aide financière résidentielle (subv.)
Julien Nicolas	1 500.00	aide financière résidentielle (subv.)
Paquet Martin	1 500.00	aide financière résidentielle (subv.)
Rivard Alain	1 000.00	aide financière résidentielle (subv.)
Toupin Pierre	1 000.00	aide financière résidentielle (subv.)
Coté Michel	30.00	remb. Clé quai
Rivard Gilles	30.00	remb. Clé quai
Valois René	30.00	remb. Clé quai
Cyrenne Réjean	30.00	remb. Clé quai
Trudel Gilles	30.00	remb. Clé quai
Gélinas Julie	60.00	remb. Clé quai + tennis
Bourbeau Alain	30.00	remb. Clé quai
Boulangier Pierre	30.00	remb. Clé quai
Dubé Sylvain	30.00	remb. Clé quai
Brouillette Lucie	30.00	remb. Clé tennis
Campeau Gilles	30.00	remb. Clé tennis
Chartier Guylaine	30.00	remb. Clé tennis
	<hr/>	
TOTAL	<u>48 447.88</u>	

COMPTES À PAYER NOVEMBRE

Accessoires d'auto Leblanc	110.67	filtres à air
Akifer	2 035.06	étude hydrogéologique + gestion d'aquifère
Archambault	732.15	livres et dvd pour bibliothèque
Association des chefs en sécurité	272.49	cotisation du chef pompier
Bionest	2 257.70	entretien annuel + vérif.alarme rue Jacob
Caisse du sud des Chenaux	14 824.03	déductions à la source
Canac	85.21	serrure, paillis, antigel
CARRA	685.92	régime de retraite
Centre bureautique	1 011.75	broches et utilisation du copieur
Chauffage P.Gosselin	1 117.22	diésel
Chemins de fer Québec-Gatineau	554.00	entr.passages à niveau
Comm.scolaire Chemin du Roy	25.29	syst.téléphonique biblio
Coop Univert	312.99	
CRSBP	6.93	rallonge pour lecteur
Emballages Bettez	120.55	matériel d'entretien - CDT
Excavation Pronovost Godin	1 149.75	nivelage de rues
Fédération québécoise des municipalités	31.53	frais d'expédition
Garage Poirier et fils	147.57	changement d'huile camion
Groupe CLR	314.92	télépages et pépétitrice locale
ICO technologies	51.74	nom de domaine
Javel Bois-Francis	355.63	chlore
Lebel Daniel	132.34	barres tendres et breuvages - Pompiers
Marc Gariépy nettoyeur	54.32	nettoyage des nappes
Mercie Autoroute 40	36.56	bois pour formation pompier
MRC des Chenaux	2 398.96	fibre optique
Municipalité de Batiscan	660.00	service d'entraide
Municipalité de Ste-Geneviève	560.00	service d'entraide
Nettoyage Sani-Mont	1 931.47	vidange station pompage
Outibo	136.10	outil
Patry Eric	100.00	prise de 2 castors
Peintures Jean Carignan	144.91	peinture pour CDT
Pierre Du Sault transport	1 207.24	entrées d'eau rue N-D et 14 soleils
Pronovost Sonya	43.65	access.Halloween
Renaud-Bray	100.59	livres pour Halloween
Rogers	79.12	télémétrie
Rona H.Matteau	17.47	projecteur pour pompiers
SCFP	387.63	cotisations syndicales

Services techniques incendies	5 743.59	boyaux d'arrosage et rempl.cylindres
Tanguay Nicole	131.22	saucisses pour Halloween
Toutant Thérèse	25.00	livre pour bibliothèque
Tremblay Raymonde	29.11	dépenses journée des bâtisseurs
Vézina Isabelle	50.00	animation journée des bâtisseurs
Ville de Trois-Rivières	3 581.10	septembre
Westburne	1 416.92	lumières de rue
Pompiers	1 512.40	
Premiers répondants	<u>375.89</u>	
TOTAL	<u><u>47 058.69</u></u>	



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 16 NOVEMBRE 2015
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 19 H 30**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Sébastien Marchand
- Madame Jocelyne Poirier
- Monsieur Paul-Arthur Hamelin
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Claude Boisvert

ABSENT :

- Monsieur Yvon Sauvageau

réunis sous la présidence de monsieur Guy Simon, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2015-11-158

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Rapport de la situation financière de la municipalité présenté par monsieur Guy Simon, maire,
4. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ unanimement

Note

**RAPPORT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA
MUNICIPALITÉ PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR GUY SIMON,
MAIRE**

En conformité avec les exigences du Code municipal, Monsieur Guy Simon, maire fait le rapport de la situation financière actuelle de la municipalité.

2015-11-159

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Guy Simon, maire

Jean Houde, secrétaire-trésorier



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 7 DECEMBRE 2015
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 H**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Sébastien Marchand
- Madame Jocelyne Poirier
- Monsieur Yvon Sauvageau
- Monsieur Paul-Arthur Hamelin
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Claude Boisvert

réunis sous la présidence de monsieur Guy Simon, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2015-12-160

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions
4. Procès-verbal des assemblées du 2 et du 16 novembre 2015
5. Adoption des comptes
6. Compte-rendu réunion du CCU du 23 novembre 2015
7. Constat d'infraction pour les travaux réalisés sans permis au 58, avenue Boucher
8. Demande de dérogation mineure présentée par monsieur Richard Gravel visant à autoriser la construction d'un garage annexé au bâtiment principal avec une somme des marges latérales de 4.3 m au lieu de 6 m sur le lot 4 503 320 au 1254, rue Notre-Dame.
9. Demande de dérogation mineure présentée par monsieur Jacques Grenier visant à autoriser des travaux d'agrandissement d'un bâtiment résidentiel avec une marge avant de 1.95 m au lieu de 6 m et une somme des marges latérales de 5.24 m au lieu de 6 m sur le lot 4 503 295 au 58 avenue Boucher
10. Avis de motion de la présentation d'un règlement visant à fixer le taux des taxes et les tarifs pour les services municipaux pour l'année 2016
11. Calendrier des assemblées régulières du conseil pour l'année 2016
12. Remboursement des frais de déplacement 2016
13. Augmentation de la limite de crédit sur la carte visa de la municipalité
14. Contrat de balayage de la chaussée pour le MTQ
15. Entente de services avec la Croix-rouge canadienne
16. Contribution à la Société historique de Champlain
17. Contribution à la corporation de transport adaptée de Fran-Che-Mont



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

18. Acceptation de l'offre de services pour le débroussaillage des fossés 2016 à 2019
19. Formation d'officier non urbain
20. Demande d'autorisation de prélèvement d'eau
21. Varia : _____
22. Période de questions
23. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ unanimement

2015-12-161

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES ASSEMBLÉES DU 2
ET DU 16 NOVEMBRE 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE le procès-verbal des assemblées du 2 et du 16 novembre 2015 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ unanimement

2015-12-162

ADOPTION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 7 décembre 2015 pour une somme n'excédant pas 135 426.93 \$.

ADOPTÉ unanimement

Note

RAPPORT DE LA RÉUNION DU CCU DU 23 NOVEMBRE 2015

Monsieur Sébastien Marchand, fait le compte-rendu de la réunion du CCU du 23 novembre 2015.

2015-12-163-A

**CONSTAT D'INFRACTION POUR LES TRAVAUX REALISES
SANS PERMIS AU 58, AVENUE BOUCHER**

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'agrandissement d'un bâtiment principal non conformes au règlement de zonage de la municipalité ont été réalisés au 58, avenue Boucher;

CONSIDÉRANT QUE le règlement prévoit que la réalisation de travaux sans permis constitue une infraction passible d'une amende d'un montant de 500 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QU'un constat d'infraction soit émis pour les travaux réalisés sans avoir obtenu le permis requis au propriétaire du 58, avenue Boucher;

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2015-12-163

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR
MONSIEUR RICHARD GRAVEL VISANT A AUTORISER LA
CONSTRUCTION D'UN GARAGE ANNEXE AU BÂTIMENT
AVEC UNE SOMME DES MARGES LATÉRALES DE 4.3 M AU
LIEU DE 6 M SUR LE LOT 4 503 320 AU 1254, RUE NOTRE-
DAME**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée pour autoriser l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel par l'ajout d'un garage avec une marge de recul latérale de 2.3 m et une somme des marges latérales de 4.3 m;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation prévoit que les bâtiments principaux doivent respecter des marges latérales minimum de 2 m et que leur somme doit être d'un minimum de 6 m;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte la marge minimale de 2 m;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a soumis à l'appui de sa demande une simulation de la construction projetée et un croquis de l'implantation indiquant la dimension du bâtiment et les marges;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande l'acceptation de la demande à la condition que l'implantation soit confirmée par un certificat d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE le conseil municipal accorde la dérogation demandée et autorise, au 1254, rue Notre-Dame, la construction d'un garage adjacent au bâtiment principal avec une marge de recul minimum de 2.3 m du côté sud-ouest, tel qu'illustré par les documents soumis, à la condition que l'implantation soit confirmée par un plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre certifiant le respect des marges autorisées;

ADOPTÉ unanimement

2015-12-164

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR
MONSIEUR JACQUES GRENIER VISANT À AUTORISER DES
TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT
RÉSIDENTIEL AVEC UNE MARGE AVANT DE 1.95 M AU
LIEU DE 6 M ET UNE SOMME DES MARGES LATÉRALES DE
5.24 M AU LIEU DE 6 M SUR LE LOT 4 503 295 AU 58,
AVENUE BOUCHER**

CONSIDÉRANT QU'une demande est faite pour autoriser l'agrandissement d'un bâtiment principal avec une marge de recul avant de 1.95 m et une somme des marges latérales de 5.13 m au 58, avenue Boucher;

Le demandeur soumet, avec sa demande, un plan du bâtiment projeté, des photos d'abris d'auto et un plan de localisation;

CONSIDÉRANT QUE le plan de localisation fourni par le demandeur indique que la marge avant du bâtiment existant est de 1,8 m et que la marge latérale du côté sud-est est de 2.8 m;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement projeté du côté nord-est est constitué d'un abri d'auto reposant sur des colonnes et ne comporte pas de nouveaux murs;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande d'accorder la dérogation demandée conditionnellement à ce que les marges soient confirmées par un plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier
APPUYER PAR : Monsieur Yvon Sauvageau

QUE le conseil accorde une dérogation et autorise l'agrandissement du bâtiment principal conformément aux plans et documents déposés, du 58, avenue Boucher en respectant une marge de recul avant minimum de 1.8 m et une somme des marges latérales de 5.13 m devant être confirmées par un plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre;

ADOPTÉ unanimement

Note

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN
RÈGLEMENT VISANT À FIXER LE TAUX DES TAXES ET
LES TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR
L'ANNÉE 2016**

Monsieur Yvon Sauvageau donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un règlement visant à fixer le taux des taxes et des tarifs pour les services municipaux pour l'année 2016

2015-12-165

**CALENDRIER DES ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES DU
CONSEIL POUR L'ANNÉE 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2016. Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à 20 h au Centre du Tricentenaire 961, rue Notre-Dame à Champlain :

Lundi 25 janvier 2016

Lundi 8 février 2016

Lundi 7 mars 2016

Lundi 4 avril 2016

Lundi 2 mai 2016

Lundi 6 juin 2016

Lundi 4 juillet 2016

Lundi 1^{er} août 2016

Mardi 6 septembre 2016

(lundi 5 septembre : Fête du travail)

Lundi le 3 octobre 2016

Lundi 7 novembre 2016

Lundi 5 décembre 2016



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

ADOPTÉ unanimement

2015-12-166

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE la municipalité de Champlain rembourse, pour l'année 2016, les frais suivants à un élu ou employé qui doit, dans le cadre de ses fonctions, séjourner à l'extérieur de la Municipalité et que le déplacement est dument autorisé.

QUE les remboursements se font sur présentation d'une facture. Les montants remboursés sont ceux indiqués sur la facture jusqu'au maximum indiqué ci-après :

Déjeuner :	15 \$
Diner :	20 \$
Souper :	25 \$

QU'un montant de 0,45 \$ par kilomètre parcouru est remboursé lorsqu'un employé ou un élu utilise son véhicule automobile pour effectuer un déplacement.

QUE l'hébergement est remboursé selon le taux de base en vigueur pour l'établissement hôtelier autorisé.

ADOPTÉ unanimement

2015-12-167

**AUGMENTATION DE LA LIMITE DE CRÉDIT SUR LA
CARTE VISA DE LA MUNICIPALITÉ**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE le conseil municipal de Champlain autorise l'augmentation de la limite de crédit à 1 000 \$ pour la carte visa Affaire Desjardins numéro de compte 4530 9200 8218 1009 au nom de monsieur Jean Houde municipalité de Champlain

ADOPTÉ unanimement

2015-12-168

**CONTRAT POUR LE BALAYAGE DE LA CHAUSSÉE POUR
LE MTQ**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain effectue des travaux de balayage des routes dont l'entretien est de responsabilité provinciale ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec propose une entente d'une durée de trois (3) ans (années 2016, 2017 et 2018) pour le financement des travaux de balayage de la chaussée des voies de circulation de juridiction provinciale au montant de 2 500.81 \$ par année;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE le conseil municipal de Champlain accepte les conditions du contrat pour les travaux de balayage de la chaussée proposé par le ministère des Transports du Québec et autorise le secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, ledit contrat avec les représentants du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉ unanimement

2015-12-169

**ENTENTE DE SERVICES AVEC LA CROIX-ROUGE
CANADIENNE**

CONSIDÉRANT QUE la Croix rouge offre des services reliés à la prise en charge des personnes sinistrées lors de situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE les services et responsabilités de la Croix rouge et de la Municipalité lors de situations d'urgence sont décrits au protocole d'entente soumis par de la Croix rouge;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit verser annuellement un montant prévu au protocole d'entente, en fonction de sa population;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE la Municipalité de Champlain autorise le maire et le secrétaire-trésorier à signer la lettre d'entente de services aux sinistrés et verse la somme de 262.35 \$ pour contribuer au maintien et à la formation des ressources bénévoles de la Croix rouge canadienne.

ADOPTÉ unanimement

2015-12-170

**CONTRIBUTION À LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE
CHAMPLAIN**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

APPUYÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau

QU'un montant de 500 \$ soit accordé au journal « Le Postillon » pour l'année 2016 au nom de la municipalité de Champlain.

ADOPTÉ unanimement

2015-12-171

**CONTRIBUTION À LA CORPORATION DE TRANSPORT
ADAPTÉ DE FRAN-CHE-MONT**

ATTENDU que la municipalité de Champlain désire se prévaloir des dispositions des articles 536 à 539 du Code municipal pour accorder une subvention à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté sur et à l'intérieur à l'extérieur de son territoire, pour les personnes à mobilités réduites;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

QUE cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 2016 par le ministère des Transports du Québec, lesquelles sont annexées à la présente pour en faire partie comme si elles étaient ici au long reproduit ;

QUE le budget total pour la 27^e d'opération est estimé à 3331 825 \$, le coût estimé pour le transport adapté est de 270 275 \$ et que la municipalité de Champlain autorise, à même les fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont au montant 3 988\$ pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

QUE le Conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20% du montant des prévisions budgétaires, et ce, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte cesdites prévisions ;

QUE la municipalité mandataire en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la Municipalité de Mont-Carmel et qu'à ce titre, elle devienne l'interlocutrice auprès du ministère des Transports du Québec et nomme un délégué qui siège sur le Conseil d'administration de la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont;

QUE le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la municipalité de Champlain avec la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont.

ADOPTÉ unanimement

2015-12-172

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE POUR LE DÉBROUSSAILLAGE DES FOSSÉS 2016-2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Champlain désire procéder au fauchage des bords de routes municipales ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9072-3602 Québec inc. propose de réaliser les travaux de débroussaillage des bords de routes municipales à un tarif de 75,00 \$/heure pour les années 2016 à 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE monsieur Jocelyn Gagnon soit mandaté pour réaliser les travaux de débroussaillage des routes municipales à un tarif de 75,00 \$/heure pour les années 2016 à 2019.

ADOPTÉ unanimement

2015-12-173

FORMATION D'OFFICIER NON URBAIN

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

QUE la municipalité de Champlain autorise la participation de monsieur Jean-Philippe Lessard à la formation d'officier non urbain dispensée par le centre régional de formation en sécurité incendie de Saint-Charles-Borromée.

ADOPTÉ unanimement

2015-12-174

DEMANDE D'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT D'EAU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain projette de prélever de l'eau pour alimenter son système de distribution d'eau potable sur le lot 4 504 384 et d'aménager une conduite d'aqueduc sur les lots 4 504 382, 4 504 383 et 4 505 303 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a réalisé une caractérisation de l'eau souterraine pour l'ouvrage de captage projeté pour les paramètres présentés aux tableaux 6-2 a) et c) du Guide de conception des installations de production d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le prélèvement d'eau est régi par la loi sur la qualité de l'environnement et nécessite l'obtention d'une autorisation ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE la municipalité de Champlain mandate Pluritec inc. pour présenter, pour et au nom de la Municipalité de Champlain, une demande d'autorisation de prélèvement d'eau sur lot 4 504 384, en vertu de l'article 37.75 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

QUE la municipalité s'engage à transmettre au MDDELCC, dans les 60 jours de la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉ unanimement

2015-12-175

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Guy Simon, maire

Jean Houde, secrétaire-trésorier

ASSEMBLÉE DU 7 DÉCEMBRE 2015
MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN
COMPTES PAYÉS AU COURS DU MOIS DE NOVEMBRE 2015

Caisse du sud des Chenaux	34 809.94	rémun.employés (oct. Et nov.)+ retro
Caisse du sud des Chenaux	4 007.35	rémunération conseil et biblio
RREMQ	3 725.67	régime de retraite
Centre Bureautique	227.65	location photocopieur
Hydro- Québec	10 224.09	
Bell	394.91	
Bell cellulaire	254.81	
Visa	50.00	don
La Capitale	2 241.85	assurance collective nov. 2015
Société canadienne des postes	125.26	lettre loisirs
Société canadienne des postes	125.26	lettre loisirs
Société canadienne des postes	125.26	bulletin décembre
Éric Patry	30.00	remb. Clé de tennis
Jacques Lacroix	30.00	remb. Clé quai
Duval Manon	53.06	remb. Avertisseur fumée
M.R.C des Chenaux	300.00	gala des Artisans
Adil Lahnicchi	30.00	remb. Clé de tennis
Arseneau Émile	30.00	remb. Clé quai
Magnan Jean-Claude	30.00	remb. Clé quai
Provencher René	30.00	remb. Clé quai
Barnes Philippe	30.00	remb. Clé de tennis
Barnes Alexandre	30.00	remb. Clé quai
Catellier Robert	432.31	remb. Taxes
Poirier Jocelyne	180.80	remb.dépenses halloween, aînés, Noël
Société canadienne des postes	125.26	bulletin
Duval Roger	30.00	remb. Clé quai
Handfield Louis	30.00	remb. Clé quai
Hivon Monique	30.00	remb. Clé tennis
Valois Robert	30.00	remb. Clé quai
Turenne Diane	30.00	remb. Clé quai
Duval Marcel	30.00	remb. Clé quai
Vachon Claude	30.00	remb. Clé quai
Abran Yves	30.00	remb. Clé quai
Levasseur Linda	30.00	remb.clé tennis

-

TOTAL 57 913.48

COMPTES À PAYER DÉCEMBRE

Accessoires d'auto Leblanc	42.78	entretien machinerie
Air Liquide Canada	22.84	oxygène - pompiers
Archambault	174.20	livres et dvd - biblio
Atelier D.Lefebvre	280.14	entr.génératrice - pompiers
Batterie service Peugeot	167.95	batterie 12 volts
Bureau en gros	555.43	papier, agenda, stylos...
Caisse du sud des Chenaux	19 525.59	déductions à la source
Canac	653.46	matériel pour Centre et pistes de ski
Carrière Trois-Rivières	790.90	gravier
Centre Bureautique	651.37	utilisation copieur
Centre du ressort T-R inc.	293.65	inspection camion et trailer
Chauffage P.Gosselin inc.	1 285.32	diésel
Chemins de fer Québec-Gatineau	554.00	entretien passages à niveau
Excavation René Chorel enr.	643.74	transport de pierre
Comm.scolaire du chemin du Roy	25.29	syst.téléphonique - biblio
Coop univert	201.43	
CRSBP	150.89	reliures, volumes et four.n.bureau
Déneigement Ricard	4 678.56	1er vers. Neige
Denis Pelletier réfrigération	633.11	entretien thermopompe
Dépanneur Le Relais Batiscan	548.38	carburant - pompiers Batiscan
Duchesne Jocelyn	1 200.00	1er vers.entretien pistes
Poirier Jocelyne	70.92	remb.dépenses soirée de Noël
EFG excavation	10 025.82	1er vers.neige
Emballages Bettez	301.77	produits d'entretien - CDT
EMCO	548.00	matériel pour entrées d'eau et bornes
Environnement McM	1 029.61	étalonnage PP1 et 2
Environex	1 684.92	analyses
Fédération québécoise des Municipalités	10.34	frais d'expédition
Fromagerie F.X. Pichet	75.05	fromage pour Halloween
Garage Poirier et fils	68.78	réparation lumière du camion
GrafiK7	172.46	coroplast pour Halloween
Groupe CLR	374.48	répétitrice, télépages et étuis
Houde Jean	240.00	contestation de la requête
Châteauneuf, Tousignant McClure	488.64	description technique 336 St-Pierre
ICO Technologies	344.92	hébergement du site web
Laganière Daniel	118.51	remb.dépenses éclairage des vitraux
Machineries des Chenaux	364.25	huile hydraulique et bras stabilisateur
Marc Gariépy, nettoyeur	28.46	nettoyage des nappes

MRC des Chenaux	299.58	support Target et hrs suppl.inspecteur
Municipalité de Batiscan	516.46	alarmes aut.40 et Provencher + poste comm.
Municipalité de Ste-Geneviève	500.00	alarme rue Provencher
Neksys	1 080.48	entr.système puits
Outibo	217.20	outils
Pagé construction inc.	4 720.53	retenue - pavage rue Marsolet
Patry Éric	650.00	prise de 13 castors
Peintures Jean Carignan	212.65	peinture salle polyvalente
Pierre DuSault transport	1 011.78	répar.entrées d'eau et étangs
Poirier Guy	16.20	déplacements
Previmed inc.	120.00	location cylindres à oxygène
Protection incendie CFS	55.19	entr.extincteurs - CDT
Renaud-Bray	666.49	livres et dvd - biblio
Rogers	79.12	télémetrie
SCFP	526.39	cotisations syndicales
Sécurité plus/mode plein air	199.27	lunettes et gants de travail
Société canadienne des postes	1 954.58	timbres
Stelem inc	2 345.49	extensions de bornes fontaines
Techno Feu	1 358.01	inspections des camions de pompiers
Tremblay Raymonde	466.28	remb.dép. rideaux et déco salle poly
Ville de Trois-Rivières	6 186.73	achat d'eau octobre et novembre
Vitrerie du centre	116.51	thermos pour Centre
Westburne	1 795.57	lumières de rues
Pompiers	3 039.53	
Premiers répondants	353.45	
	<hr/>	
TOTAL	<u><u>77 513.45</u></u>	



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 14 DECEMBRE 2015
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 19 H 30**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Sébastien Marchand
- Madame Jocelyne Poirier
- Monsieur Yvon Sauvageau
- Monsieur Paul-Arthur Hamelin
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Claude Boisvert

réunis sous la présidence de monsieur Guy Simon, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2015-12-176

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2016
4. Adoption du programme d'immobilisation 2016
5. Adoption du règlement 2015-07 visant à fixer le taux des taxes et le montant des tarifs pour les services municipaux pour l'année 2016.
6. Période de questions.
7. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ unanimement

2015-12-177

**PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS
BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2016**

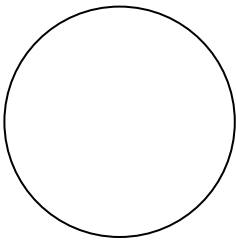
Monsieur Guy Simon, maire, présente les prévisions budgétaires pour l'année 2016.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

D'adopter les prévisions budgétaires suivantes pour l'année 2016:

REVENUS

Taxes	1 971 024
Paiement tenant lieu de taxes	7 885
Revenus de source locale	167 900
Transferts	62 655



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

Total des revenus 2 209 464

DÉPENSES

Administration générale	578 393
Sécurité publique	293 167
Transport routier	315 156
Hygiène du milieu	460 616
Aménagement, urbanisme	67 305
Loisirs et culture	161 057
Frais de financement	<u>66 271</u>

Total des dépenses de
fonctionnement 1 941 964

**AUTRES ACTIVITÉS
FINANCIÈRES**

Remboursement en capital	242 500
Transfert aux activités d'investissement	25 000

Surplus affecté à l'exercice

Total des autres activités
financières 267 500

Total des activités financières et
d'investissement 2 209 464

Surplus (déficit) des activités
financières avant affectations
**AFFECTATIONS &
FINANCEMENT**

Surplus accumulé non affecté
Financement à long terme

**SURPLUS (DÉFICIT) DE
L'EXERCICE (0)**

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2015-12-178

ADOPTION DU PROGRAMME D'IMMOBILISATION 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

Que le plan d'immobilisation suivant soit adopté :

Projet	Coût	Financement du projet
Exerciseurs	25 000 \$	Fonds général 5 000 \$
		Subvention PIQM 20 000 \$
Puits rang St-Pierre	194 162.49 \$	Emprunt 28 500 \$
		Subvention TECQ 165 662.49 \$
Études réservoir	18 000 \$	Subvention TECQ 18 000 \$
GRAND TOTAL	<u>237 162.49 \$</u>	

ADOPTÉ unanimement

Arrivée de monsieur Sébastien Marchand

2015-12-179

**RÈGLEMENT 2015-07 VISANT A FIXER LE TAUX DES TAXES
ET LE MONTANT DES TARIFS POUR LES SERVICES
MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2016.**

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné monsieur Yvon Sauvageau à la séance du conseil du 7 décembre 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

Et résolu qu'il est décrété et statué par le conseil ce qui suit, à savoir que les taux des taxes et le montant des tarifs pour les services municipaux suivants sont en vigueur pour l'année 2016 :

**Article 1 : MONTANT DES TAXES ET
DES TARIFS**

TAXES FONCIÈRES

Taxe foncière générale	0,5369 \$ / 100 \$ d'évaluation
Taxe spéciale aqueduc	0,0658 \$ / 100 \$ d'évaluation
Taxe spéciale police	0,0851 \$ / 100 \$ d'évaluation



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

Taxe sur les immeubles. 1.1398 \$ / 100 \$ d'évaluation
non-résidentiels et industriels

TARIFS D'ASSAINISSEMENT

A - Tarif pour l'entretien 123.71 \$ / unité
Des ouvrages d'assainissement

B - Tarif pour le financement
de l'assainissement 47.69 \$ / unité

Calcul des unités pour l'entretien :

<u>Usage</u>	<u>Nombre d'unité</u>
Logement	1.00
Usage complémentaire commercial ou professionnel dans un logement	0.25
Une chambre d'une maison de chambre,	0.25
d'une maison de pension, d'un hôtel, d'un motel, d'une maison de touristes, d'une auberge	
Restaurant, bar	1.00
Autre usage commercial ou industriel	1.00

C - Tarif pour le financement
des travaux collecteurs 224.50 \$ / unité

Calcul des unités par immeuble pour la taxe de financement :

<u>Usage</u>	<u>Nombre d'unité</u>
Résidentiel unifamilial/multifamilial	1.00
Premier logement	1.00
Chaque logement ou usage supplémentaire	0.50
Commerce de biens et services	1.00
Maison de chambre, hôtel, motel,	0.25
Maison de pension (chaque chambre)	
Restaurant, bar	1.00
Usage complémentaire de type professionnel	0.25
Autre usage commercial ou industriel	1.00
Terrain vacant bâtissable	0.50

D- Financement rue Jacob 250.46 \$ /unité de logement

AQUEDUC

- Logement ou immeuble 217.00 \$ / logement
- Tarif de base 217.00 \$ / au compteur
plus 0,71 / mètre cube /
dépassant 290.91 m³



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

- Piscine (volume) 0,71 \$ / mètre cube
(Tarification pour tous les types de piscines, comprenant les piscines temporaires)

E- Pavage

Marsolet 78.94 \$/unité d'évaluation
Hervé-Toupin 1.39 \$/mètre de façade

ORDURES

- Logement permanent 148.87 \$ / logement
- Pour les commerces ayant plus de deux (2) bacs de 360 litres, un montant de 148.87 \$ est chargé pour chaque multiple de (deux) 2 bacs.

ROULOTTES

Un montant de 10,00 \$ / par mois

est chargé pour chaque roulotte implantée sur le territoire de la municipalité.

COMPENSATION EN VERTU DE L'ARTICLE 205.1 DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE (L.F.M)

Une compensation pour services municipaux aux propriétaires des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et visés à l'un des paragraphes 4,5,10 11 et 19 de l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q.c. F 2.1) est imposée conformément à l'article 205 L.F.M..

Cette compensation est établie au montant le plus élevé établi en vertu de l'article 205.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q.c. F 2.1).

Article 2 : TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent un intérêt au taux annuel de 14 %.

Article 3 : PAIEMENT PAR VERSEMENTS

Les taxes foncières sont payables en un (1) seul versement.

Toutefois, lorsque le total d'un compte est égal ou supérieur à 300,00 \$, elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un (1) seul versement ou en cinq (5) versements égaux.

Article 4 : DATE DES VERSEMENTS

La date ultime où peut être fait le premier (1^{er}) versement ou le versement unique du paiement des taxes municipales est le premier (1^{er}) jour du mois de mars 2016 le deuxième (2^e) versement doit être fait au plus tard le premier (1^{er}) jour du mois de mai 2016 le troisième (3^e) versement doit être fait au plus tard le premier (1^{er}) jour du mois de



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

juillet 2016 le quatrième (4^e) versement doit être fait au plus tard le premier (1^{er}) jour du mois de septembre 2016 le cinquième (5^e) versement doit être fait au plus tard le premier (1^{er}) jour du mois de novembre 2016.

Article 5 : PAIEMENT EXIGIBLE

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans les délais prévus, le contribuable ne perd pas le privilège des autres versements. Les intérêts ne porteront que sur le montant impayé des versements dus jusqu'à ce qu'un autre versement ne soit exigible.

Article 6 : PERCEPTION

Lors de la perception, les intérêts dus seront d'abord crédités. Par la suite, les montants des taxes et tarifs seront crédités en fonction de l'âge des comptes, en débutant par les plus anciens jusqu'aux plus récents.

Article 7 : PÉNALITÉS

Une pénalité de 15,00 \$ sera chargée à l'émetteur pour chaque chèque émis à l'ordre de la Municipalité qui sera retourné faute de fonds suffisants.

Article 8 : ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ unanimement

2015-12-180

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Artur Hamelin

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Guy Simon, maire

Jean Houde, secrétaire-trésorier



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 14 DECEMBRE 2015
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 19 H 30**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Sébastien Marchand
- Madame Jocelyne Poirier
- Monsieur Yvon Sauvageau
- Monsieur Paul-Arthur Hamelin
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Claude Boisvert

réunis sous la présidence de monsieur Guy Simon, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2015-12-181

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget 2016 de l'OMH de Champlain
4. Vente de l'ancienne sableuse
5. Période de questions.
6. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ unanimement

2015-12-182

ADOPTION DU BUDGET 2016 DE L'OMH DE CHAMPLAIN

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE le budget de l'OMH de Champlain pour l'année 2016 soit adopté :

Revenus		62 957 \$
Dépenses		
Administration	9 917 \$	
Frais Informatiques	2 407 \$	
Conciergerie et entretien	23 168 \$	
Énergie, taxes , ass. Sinistres	43 980 \$	
Travaux non-récurrents	5 615 \$	
Remplacement, amélioration / modernisation	9 680 \$	
Financement	117 074 \$	
Services à la clientèle	5 749 \$	217 590 \$
Déficit		(154 633 \$)



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

Contribution SHQ	139 170 \$
Contribution municipale	15 463 \$
Contribution municipale ACL	3 758 \$

ADOPTÉ unanimement

2015-12-183

VENTE DE L'ANCIENNE SABLEUSE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

ADOPTÉ unanimement

2015-12-184

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Guy Simon, maire

Jean Houde, secrétaire-trésorier